

Crabesques

N° 54 avril - mai - juin 2009



Map of Findability
Patrick Lambe
www.greenchameleon.com

Question(s) d'autorités Contrôle et partage

abes ●

agence bibliographique de l'enseignement supérieur



3 Éditorial

18 Pleins feux sur... *Sciences Po* *Objectif 2013*

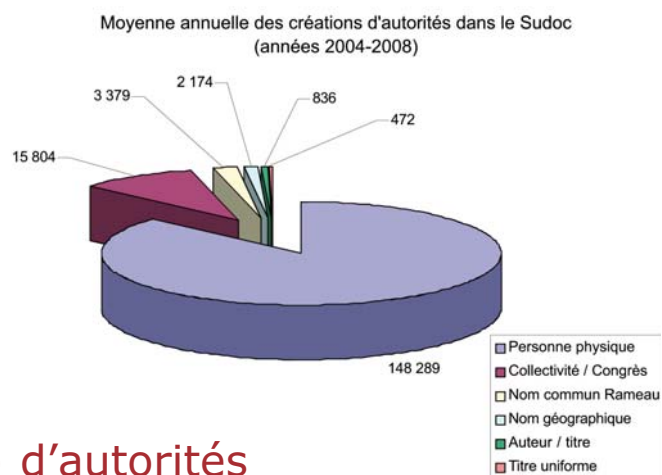


Bibliothèque de *Sciences Po*
Projet d'extension-réhabilitation
Sahuc Katchoura
architecte DPLG

20 L'actu de l'ADBU

23 Journées ABES 2009

Sommaire



Dossier

Question(s) d'autorités

- 4 Travailler mieux pour travailler... moins ?
- 5 Les autorités du Sudoc : données chiffrées et modes de gestion
- 7 Les autorités du Sudoc considérées comme un service public
Vers les autorités de l'enseignement supérieur ?
- 10 Paroles de correspondants
- 12 Rameau : **R**épertoire d'autorité-**m**atière encyclopédique et **a**lphabétique **u**nifié
- 13 Rameau & Skos – **S**imple **K**nowledge **O**rganization **S**ystem
- 15 FRAD – *Trouver, Identifier, Contextualiser et Justifier*
- 16 TermSciences : le portail terminologique de l'INIST

Couverture



Map of Findability, Patrick Lambe
www.greenchameleon.com, 2007

KM Method Cards <http://www.straitsknowledge.com/store/>



Journées ABES 2009 : un rendez-vous attendu

2009 sera la troisième édition de la nouvelle formule des *Journées ABES*. En 2007, nous avons en effet souhaité les faire évoluer en élargissant les thématiques abordées : nous continuons bien entendu à y présenter les nouveautés de l'ABES, les réalisations comme les projets. Mais nous avons introduit des confrontations avec des expériences étrangères et tenté des approches prospectives sur l'avenir des bibliothèques. Aux séances plénières qui ne se prêtent guère aux discussions interactives, nous avons ajouté des ateliers plus techniques et ciblés permettant des échanges entre les équipes de l'ABES et les professionnels des réseaux. Notre ambition est d'en faire des journées d'information, de formation, de réflexion et d'échanges sur l'état de l'art des réseaux documentaires intéressant tous les collaborateurs des bibliothèques, encadrement et personnels techniques, et tous ceux qui, dans les universités, participent à la mise en œuvre des systèmes d'information documentaire.

Cette édition 2009 des *Journées ABES* apporte plusieurs innovations : la parole y sera donnée aux établissements pour présenter des réalisations innovantes dans le domaine de l'accès à l'information et à la documentation. Nous nous réjouissons tout particulièrement du succès de l'appel lancé aux établissements : nous avons même dû élargir les créneaux initialement prévus pour vous permettre de découvrir des réalisations dans des domaines aussi variés que les fonds anciens, les services de référence en ligne, les accès distants, l'indexation des ressources pédagogiques, ORI-OAI, la recherche fédérée qui témoignent tous du dynamisme et de la capacité d'innovation des établissements français.

Autre nouveauté : l'invitation faite à la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire de présenter son action et sa stratégie devant les membres de nos réseaux, complétée par celle du grand partenaire de l'ABES, la BNF. Si la BNF était depuis longtemps une habituée des *Journées ABES*, c'était pour des interventions techniques sur la normalisation. Nous avons souhaité aller plus loin en vous offrant la possibilité de mieux connaître sa politique nationale de coopération, notamment en direction de l'enseignement supérieur. Cette mise en perspective institutionnelle nous paraît indispensable dans une période de restructuration majeure de l'organisation universitaire, que ce soit au niveau des établissements comme de l'administration centrale. Une restructuration qui impactera très certainement celle de l'IST et de ses principaux acteurs, préparée par de nombreux rapports (Héon-Boaretto, Salençon) sans omettre la vaste réflexion engagée depuis l'automne 2008 dans le cadre du schéma numérique des bibliothèques, animée par le président de la BNF.

Vous retrouverez les 26 et 27 mai les ingrédients qui ont fait le succès de la nouvelle formule des *Journées ABES* : des ateliers techniques, l'expérience des réseaux étrangers (invitées cette année : la Grande-Bretagne et la Catalogne), les actualités de l'ABES, les tutoriels dont le succès de l'an dernier nous a convaincus de renouveler l'expérience ; une conférence inaugurale prospective avec comme invité d'honneur Stefano Mazzocchi, chercheur italien en informatique travaillant aux États-Unis et fin connaisseur des bibliothèques, qui nous livrera sa vision de la bibliothèque telle que la refaçonnent les innovations technologiques. Et une présentation de l'étude sur la propriété intellectuelle des notices confiée par l'ABES au cabinet Bensoussan, qui fait référence en matière de propriété intellectuelle.

Ainsi conçues, nous espérons que ces journées rempliront le but que nous leur avons assigné : vous tenir informés de ce qui se passe à l'ABES, dans les établissements, chez nos principaux partenaires en France et à l'étranger ; vous donner l'occasion d'approfondir des questions techniques dans les ateliers ; dégager une vision prospective pour les bibliothèques et la documentation ; dialoguer avec les équipes de l'ABES et entre vous pendant ces deux journées, que ce soit lors des sessions, des ateliers ou bien pendant les moments de convivialité. Bref tout ce qui permet de renforcer la vitalité d'un réseau.

Raymond Bérard
Directeur de l'ABES

Travailler mieux pour travailler... moins ?

Il a été acté, dès les origines du projet Sudoc, que ce futur outil de catalogage et catalogue collectif fonctionnerait sous contrôle d'un fichier d'autorités, destiné à garantir et à faciliter la normalisation et la qualité de ses points d'accès auteurs et sujets. Mais, tandis que le catalogue Sudoc se constituait, d'abord à partir de catalogues collectifs universitaires existants, puis par l'apport convergent du catalogage courant exercé par les membres du réseau, de rétroconversions et de chargement de catalogues supplémentaires, un seul fichier d'autorités, celui fourni par la Bibliothèque nationale de France, a pu être utilisé pour établir un fichier de départ propre au Sudoc. Un programme informatique de reconnaissance de chaînes de caractères mis en œuvre entre notices bibliographiques et notices d'autorité a permis de restituer *a posteriori*, mais sur une partie seulement du catalogue initialement constitué et avec une certaine marge d'incertitude quant à la pertinence des résultats, des liens entre descriptions bibliographiques et notices d'autorité permettant un contrôle pérenne des premières par les secondes. Le Sudoc a pu ouvrir en production à partir de 1999 avec la problématique suivante, toujours en cours aujourd'hui : comment assurer et garantir la qualité des points d'accès du catalogue en catalogage courant, à la fois en tenant compte des spécificités de ce catalogue et en tirant bénéfice du travail qui est fait ailleurs et par d'autres (en récupérant des notices d'autorité comme on récupère des notices bibliographiques en provenance d'autres catalogues) ?

S'il paraît, en effet, évident de chercher à récupérer, dans un environnement de catalogage donné, le fruit du travail accompli par d'autres réseaux ou institutions sur leurs fichiers d'autorités respectifs, la théorie se heurte rapidement à des limites pratiques : l'essence même d'un fichier d'autorités est d'être un outil de contrôle adapté et dédié à un catalogue, c'est-à-dire à un fonds documentaire, à des règles et formats de description ainsi qu'à un environnement linguistique particuliers.

Le fichier d'autorités n'a pour vocation

ni d'être objectif ni d'être exhaustif, ce qui le rend peu adapté à être réutilisé de manière automatisée dans un autre environnement. Il tente simplement de répondre, par son développement courant, aux questions et problèmes d'ambiguïtés posés par « son » catalogue : apport d'éléments distinctifs entre auteurs homonymes, nouvelle forme linguistique, abrégée, variante pseudonymique, de nom d'un auteur, attestée par un nouveau document entrant dans le catalogue, etc. ; tout en visant à permettre la restitution d'une information univoque et adaptée au(x) public(s) du catalogue.

La force des autorités n'est pas tant dans leur contenu que dans l'extension qu'elles constituent du catalogue pour lequel elles sont développées.

Schématiquement, une autorité est décrite en intention, de manière analytique plus ou moins formalisée, dans un enregistrement autonome que l'on dénomme notice d'autorité. Mais elle est décrite en extension par l'ensemble des liens qu'elle entretient avec les notices bibliographiques du catalogue qu'elle contrôle. C'est-à-dire qu'elle est définie par « absorption » d'information, à travers l'accumulation des données bibliographiques descriptives du catalogue. Catalogue dont il peut être par conséquent incohérent, pour sa compréhension, de la détacher. C'est bien en cela que les autorités ne décrivent jamais que des entités bibliographiques et non des entités du monde réel avec lesquelles il est fréquent d'être tenté de les confondre. La plupart des entités décrites dans le fichier d'autorités le sont très succinctement, parfois volontairement dès lors que cela n'apparaît pas nécessaire à la bonne qualité du catalogue à un instant donné, d'autres fois de manière embryonnaire, voire même insuffisante ou artificielle par manque d'informations.

Se pose donc la question toute relative de l'exhaustivité et de la qualité d'une notice d'autorité. Une « bonne » autorité est-elle simplement une autorité suffisante pour le catalogue qu'elle sert ? une autorité suffisante pour servir plusieurs catalogues (mais alors qui la

gère) ? une autorité encyclopédique dont le contenu s'affranchit d'une problématique de catalogue(s) – mais est-elle alors encore une notice d'autorité ?

Car c'est là un trait commun à l'ensemble des fichiers d'autorité de par le monde aujourd'hui : outils destinés avant tout à faciliter la production d'un catalogue cohérent dans un contexte où le catalogage est de plus en plus souvent dénoncé comme étant une perte de temps, et d'argent, on ne connaît aucun fichier d'autorités, parmi les trop rares facilement accessibles sur le web aujourd'hui, dont la gestion viserait à en faire une base de connaissance à vocation encyclopédique ou s'affranchissant de ses origines.

Pourtant, avec l'avènement du web sémantique ou l'ouverture sur le monde, envisagée si ce n'est réalisée, des bases de données de toute nature, on croit déceler, dans les fichiers d'autorités, des vertus qu'ils possèdent en réalité très imparfaitement, en voyant en eux une fin là où ils n'ont été jusqu'à présent qu'un moyen. Si les autorités jouent un réel rôle de pivot au sein de leur catalogue (contrôle normatif dans la démarche de production de données par le professionnel, facilitation de l'accès aux données du catalogue par le biais des formes équivalentes pour l'utilisateur final), on perçoit, depuis pas mal de temps, la perplexité qui sous-tend les tentatives de mise en commun de fichiers d'autorités, qui sont gérés d'une manière totalement indépendante les uns des autres, même s'ils se copient mutuellement dans un bon esprit de normalisation internationale, s'ils s'abreuvent volontiers aux mêmes sources pour se documenter et s'appliquent à des catalogues qui se recouvrent partiellement.

Dans le sillage des **FRBR**, les efforts de modélisation des données d'autorité au niveau international (modèle **FRAD** : Functional Requirements for Authority Data) montrent bien, si besoin est, que l'intérêt existant pour les données d'autorité est largement partagé par tous ceux qui se penchent sur la manière de fédérer, de manière efficace, l'interrogation des catalogues et sont confrontés au nombre croissant d'auteurs

Pour les demandes transitant par le FNPR (environ 700), le taux d'acceptation par le Centre national RAMEAU est de l'ordre de 90 %.

Ce modèle coopératif aurait, sans aucun doute, été intéressant à mettre en œuvre également pour les autres types d'autorité mais diverses raisons (historiques, organisationnelles, techniques et politiques) ont conduit à ne pas pouvoir, jusqu'à présent, s'appuyer sur une cellule d'administration des données d'autorité qui aurait, à la fois, la vocation et les moyens de satisfaire les besoins simultanés des catalogues Sudoc et BNF.

Certes, la constitution initiale du fichier Sudoc s'est faite avec un état des autorités BNF en 1999. Mais alimenter le fichier des autorités du Sudoc avec les nouveautés ou les mises à jour BNF

serait oublier la caractéristique fondamentale d'un fichier d'autorités : être une base de données vivant au rythme de son catalogue.

Les catalogues du Sudoc et de la BNF sont comparables sur bien des points ; ils partagent en particulier, et c'est loin d'être négligeable, langue de catalogage et documents normatifs. Les deux catalogues ont parfois des besoins identiques et simultanés ; d'autres fois, des besoins distincts et particuliers à chacun, que l'autre n'aura peut-être jamais. Et le plus souvent, les deux catalogues sont dans des situations où il est impossible, par manque d'information, d'établir si ces besoins respectifs, synchrones ou pas, sont convergents ou non.

C'est pourquoi le Sudoc affiche et revendique une « autonomie » nécessaire

dans la gestion des autorités (hors RAMEAU) de son catalogue pour tenter de faire face à ses propres impératifs de cohérence.

Au 31 décembre 2008, le Sudoc comptait près de 2 millions de notices d'autorité, dont 1,5 million de notices personnes physiques et plus de 200 000 notices de collectivités. Concernant les créations de notices, en moyenne, au cours des cinq dernières années, plus de 170 000 notices d'autorité ont été créées par an (cf. graphique p.2) : le dynamisme du Sudoc n'est pas à prouver !

Isabelle Mauger Perez
et Olivier Rousseaux
 mauger@abes.fr
 rousseaux@abes.fr

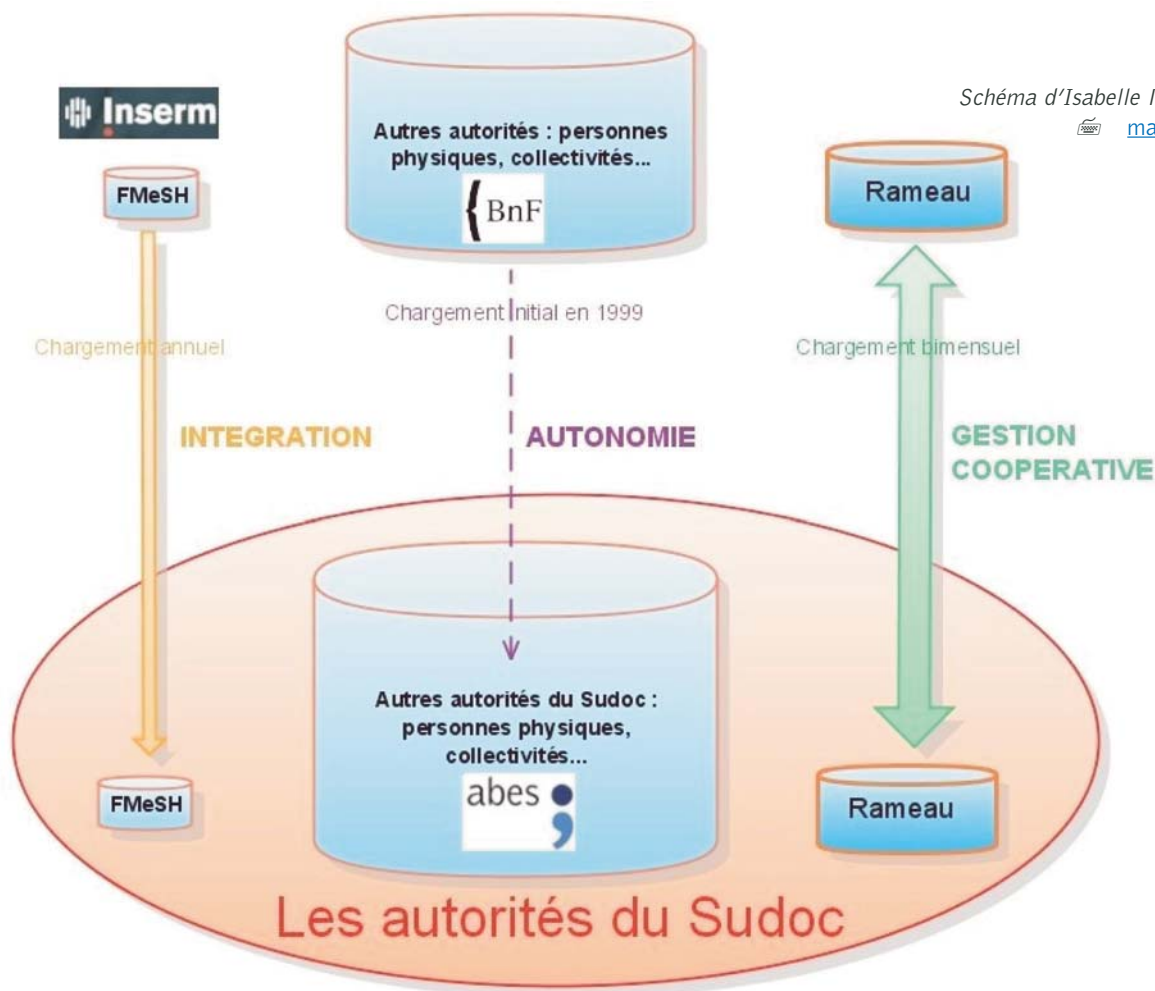


Schéma d'Isabelle Mauger Perez
et Olivier Rousseaux
 mauger@abes.fr

Les autorités du Sudoc considérées comme un service public

Vers les autorités de l'enseignement supérieur ?

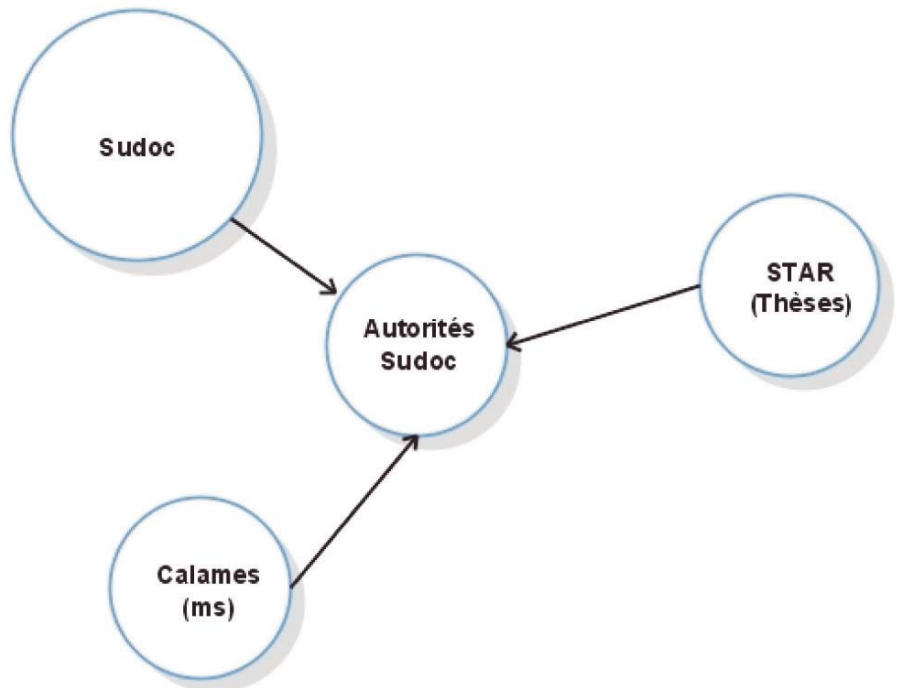
Trois applications et une base d'autorités

Si le contrôle d'autorité est bon pour le Sudoc, il ne peut pas être mauvais pour les autres. Vers 2005, ce raisonnement de bon sens a conduit l'ABES à mettre la question des autorités au cœur de la conception de ses nouvelles applications, Star et Calames.

Seconde évidence : il ne fallait pas créer une nouvelle base d'autorités pour chaque nouvelle application. Les autorités de Star et les autorités de Calames devaient être les autorités Sudoc. L'idée même de contrôle d'autorité imposait cette conclusion.

Si la fonction du contrôle d'autorité est de fixer la forme linguistique par laquelle on désigne un auteur, un établissement de soutenance, un lieu ou un sujet, alors il est préférable de ne pas multiplier les référentiels responsables de fixer cette bonne parole, pour des raisons de gestion des risques et de coût de maintenance évidentes.

Mais l'utilité du contrôle d'autorité ne tient pas seulement à cette gestion des synonymes – pour le dire vite. En effet, l'idée qu'il faudrait fixer LA bonne forme linguistique de tel nom de personne ou de tel concept est de plus en plus difficile à soutenir, face à la diversité des contextes culturels ou documentaires. L'essence d'une notice d'autorité est moins dans sa forme retenue que dans son identifiant. Tant que les données bibliographiques du Sudoc, de Star et de Calames contiennent la référence au *ppn* de la notice d'autorité Sudoc, c'est-à-dire à son identifiant unique et stable, peu importe qu'elles affichent la même forme linguistique ou non. C'est cet identifiant qui assure la fonction essentielle du contrôle d'autorité : la *collocation*, c'est-à-dire le fait qu'on puisse regrouper toutes les productions d'une personne, qu'il soit auteur dans le Sudoc, directeur de thèse dans Star ou producteur de fonds d'archives dans Calames.



Interagir avec la base des autorités du Sudoc

Comment soumettre les données de Star et Calames au contrôle d'autorité Sudoc ? Le principe directeur est simple : imiter le Sudoc. Dans le Sudoc, la zone 700 d'une notice bibliographique (*Nom de personne - Mention de responsabilité principale*) ne contient pas le nom de la personne correspondante ; elle ne contient que les 9 caractères de l'identifiant de la notice d'autorité Sudoc de cette personne. Si, à l'affichage, la notice présente le nom de la personne en toutes lettres, c'est que le logiciel du Sudoc utilise l'identifiant en question, appelle la notice d'autorité correspondante et en extrait la forme retenue pour l'afficher. Idéalement, le même fonctionnement devrait présider, que la notice bibliographique et la notice d'autorité soient stockées dans la même base (c'est le cas du Sudoc) ou pas (comme pour Star et Calames). Ainsi, même si

les notices TEF de la base Star et les fichiers EAD de la base Calames sont en XML, rien ne s'oppose à ce qu'elles pointent vers une notice UNIMARC du Sudoc.

Mais, au-delà des données, d'un point de vue fonctionnel et technique, comment Star et Calames interagissent-elles avec les autorités Sudoc ?

Là encore, le principe est d'imiter le fonctionnement interne au Sudoc. Quand le catalogueur de thèses électroniques ou de manuscrits veut *lier* un élément d'information à une autorité Sudoc, il faut absolument lui éviter d'avoir à quitter Star ou Calames pour WinIBW³. Il doit pouvoir effectuer cette tâche au sein même de son application.

De fait, le processus standard est le suivant :

- le catalogueur saisit, par exemple, le nom d'une personne ;
- il clique sur un bouton qui lance une recherche sur la base des autorités Sudoc (via le protocole SRU) ;
- le serveur SRU renvoie une liste d'autorités en XML/UNIMARC ;

Extrait d'une notice TEF¹

```
<tef:directeurThese>
  <tef:nom>Baillet</tef:nom>
  <tef:prenom>Laurent</tef:prenom>
  <tef:autoriteExterne autoriteSource="Sudoc">09416021X</tef:autoriteExterne>
</tef:directeurThese>
```

Extrait d'une instance EAD²

```
<untitled>
  Analyse du manuscrit Hortus deliciarum de
  <persname role="sujet" normal="Herrade de Landsberg (1125?-1195)" source="Sudoc"
    authfilenumber="032651333">Herrade de Landsberg</persname>
</untitled>
```

● d'un clic, le catalogueur sélectionne la bonne notice parmi les résultats proposés ;

● Star (ou Calames) rapatrie dans la notice TEF (ou EAD) les informations utiles, à savoir l'identifiant de la notice d'autorité et la forme retenue. Un tel fonctionnement est aujourd'hui opérationnel dans Star et Calames, même si nous souhaitons le perfectionner : affiner les index interrogés, réduire les temps de réponse et améliorer l'ergonomie. Mais il manque encore un volet essentiel, à savoir la création et la mise à jour des autorités.

En effet, que se passe-t-il quand la notice d'autorité n'existe pas dans le Sudoc ? Aujourd'hui, le catalogueur est obligé d'utiliser WinIBW pour la créer dans le Sudoc. La nouvelle notice est alors instantanément accessible depuis Star et Calames, via SRU. Ce n'est pas un mode de fonctionnement optimal. Nous travaillons à une nouvelle solution qui permettra de créer, mettre à jour et supprimer des autorités Sudoc sans WinIBW. Elle prendra la forme d'un formulaire web qui enregistrera les données directement dans la base Sudoc, sans quitter Star ni Calames.

Le dernier étage du dispositif concerne

l'exploitation des autorités au sein de l'interface de recherche et de consultation. Côté Star, la question ne se pose pas encore car il s'agit d'une application de gestion, mais le futur portail des thèses devra s'attaquer à cette question : comment exploiter les autorités Sudoc pour améliorer la recherche des thèses ? Côté Calames, on est à mi-chemin : la recherche et le feuilletage des index utilisent les formes retenues des autorités, mais pas encore les formes rejetées. Par ailleurs, les points d'accès issus des rétroconversions (CGM) ne sont pas encore liés aux autorités Sudoc. Des modifications en masse tenteront d'effectuer ce lien de manière automatisée.

Les autorités du Sudoc au service d'applications extérieures à l'ABES

Si le contrôle d'autorité est bon pour les trois applications principales de l'ABES, il ne peut pas être mauvais pour d'autres bases bibliographiques ou documentaires. L'ABES a proposé à certains de ses partenaires d'utiliser les autorités Sudoc pour leurs propres

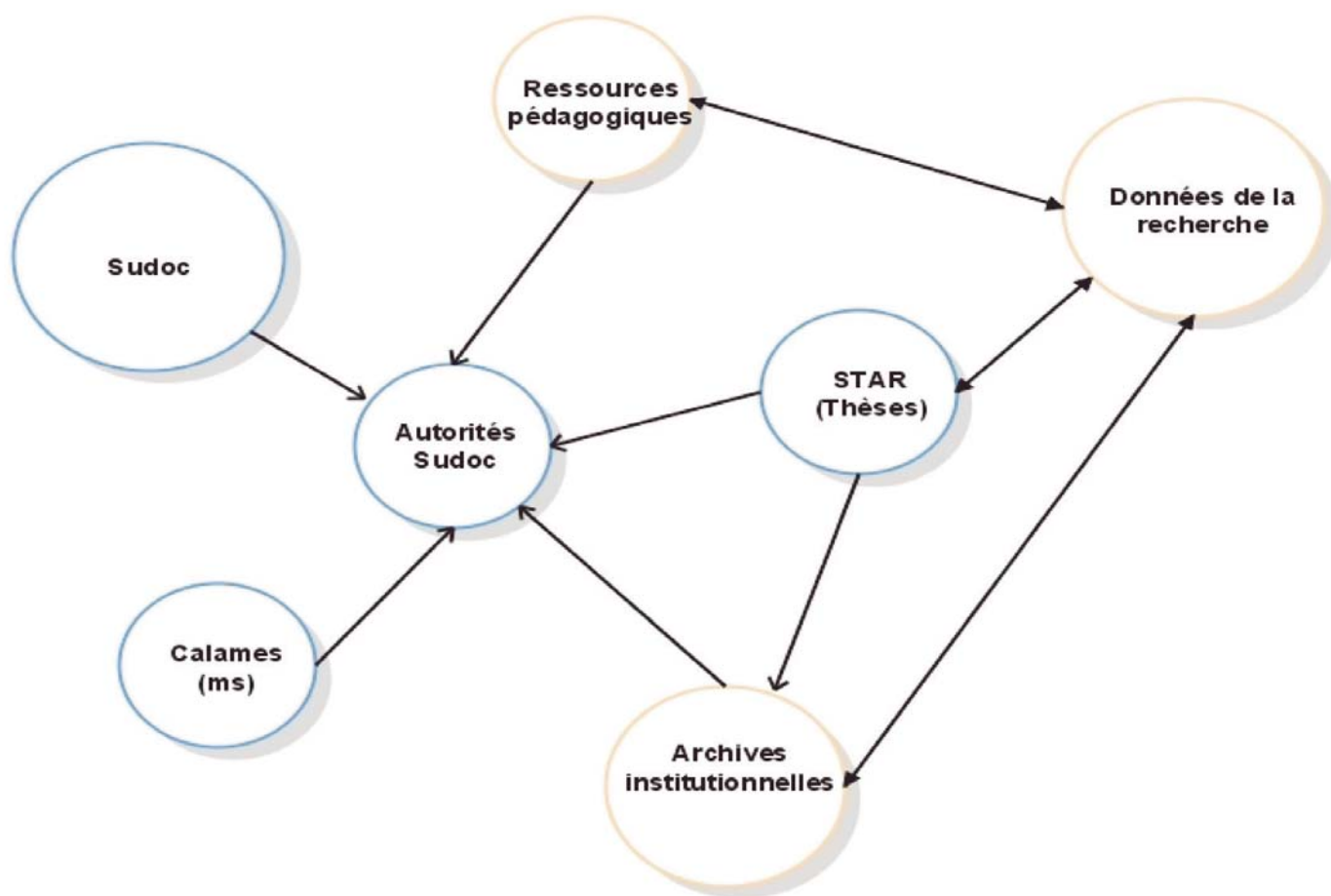
applications. Une collaboration s'est engagée avec l'équipe d'ORI-OAI⁴, logiciel Open Source qui veut répondre à tous les besoins documentaires des institutions universitaires. Dans les établissements d'enseignement supérieur, les archives institutionnelles ou les répertoires de ressources pédagogiques ont autant besoin des autorités que Star ou Calames⁵. Elles en ont besoin pour normaliser les noms des personnes, collectivités, lieux, sujets... qui peuplent leurs bases. On retrouve ici la première fonction des autorités. Mais l'effet de collocation est également très prometteur. Il deviendra aisé de regrouper toute l'activité documentaire d'un chercheur : ouvrages du Sudoc, thèses de Star (en tant qu'auteur, directeur, rapporteur, jury...), archives de Calames, articles déposés sur l'archive institutionnelle, cours dispensés... De plus, le rebond d'une application vers une autre sera grandement facilité. Ainsi, en consultant une fiche du futur portail des thèses, on pourrait connaître les publications (Sudoc) du directeur de la thèse correspondante. Cette exploitation des autorités Sudoc au-delà du Sudoc et des applications ABES est riche de promesses pour chaque application qui en tirera profit, mais également pour l'ensemble de la

communauté universitaire : l'enjeu est bien de constituer un vaste réseau des ressources documentaires de cette communauté, en passant outre les frontières respectives de chaque base. Cependant, en chemin, certaines questions devront trouver une réponse. Les applications partenaires seront-elles assez souples pour intégrer les web services de l'ABES, qui permettront la lecture et l'écriture dans la base des autorités Sudoc ? Quelle organisation installer et quelles

compétences soutenir afin de garantir la qualité et la cohérence de la base des autorités ? La gestion des autorités demande toujours une expertise bibliothéconomique, même quand on s'affranchit du périmètre Sudoc. Les données déjà saisies dans ces applications pourront-elles être liées *a posteriori* aux autorités Sudoc ? Quelles technologies et quels formats sont les plus efficaces pour transformer les autorités Sudoc en service ouvert à d'autres applications web ?

Aujourd'hui, le recours au protocole SRU, au langage UNIMARC et à la syntaxe XML semble le bon *mix* car il permet une implémentation aisée. Mais les technologies du web sémantique offriront peut-être, demain, des possibilités plus riches et des services plus puissants. C'est un des axes de travail de l'ABES.

Yann Nicolas
 nicolas@abes.fr



1 Les données TEF pourraient ne contenir que le ppn et se passer du nom.

2 Les données EAD pourraient ne contenir que le ppn et se passer du nom.

3 WinIBW est le logiciel de catalogage du Sudoc.

4 <http://www.ori-oai.org>

5 Puisqu'il contient la bibliographie nationale des thèses et que les doctorants d'hier sont les chercheurs et les enseignants d'aujourd'hui, le taux de recouvrement entre les auteurs Sudoc et les auteurs des bases d'articles françaises ou des répertoires de ressources pédagogiques est probablement très élevé. Une analyse par échantillonnage avait conclu qu'au moins un des auteurs d'environ 80 % des articles déposés dans HAL possède une autorité dans le Sudoc.

Paroles de correspondants

Le comité de rédaction d'*Arabesques* remercie les correspondants autorités qui ont accepté de décrire leur mission en quelques lignes.

En tant que correspondante autorités

- j'assure la création de **nouvelles propositions Rameau** dans le FNPR* (rarement) et des vedettes « multiples »,

- j'actualise les données des **notices autorité personnes**,

- je suis l'interlocutrice pour le **chargement** des fichiers d'autorité dans mon SIGB*,

- j'effectue ponctuellement des petits **nettoyages dans le Sudoc**.

Je ne perçois pas de différence entre le travail lié aux autorités Sudoc et celui lié au référentiel Rameau.

J'assure d'une part la formation initiale des vacataires en langues rares au catalogage des notices bibliographiques et des notices autorité, ainsi que la formation à WinIBW*. D'autre part, j'assure une formation continue en répondant aux questions ponctuelles que posent les collègues pour le catalogage des notices bibliographiques et des notices autorité.

Je suis également correspondante catalogage. En service public, ma bonne connaissance des fichiers autorité facilite la recherche par auteur mais surtout celle par matière (connaissance des termes rejetés par exemple).

Mon rôle implique de :

- formuler ponctuellement des demandes d'intervention à l'ABES,

- faire ponctuellement des **investigations** plus poussées pour lever des **homonymies**,

- contacter parfois la cellule Rameau pour obtenir des compléments d'information sur des **règles d'emploi ou de construction** de vedettes matières,

- répercuter dans notre catalogue local les modifications des accès matières (après parution du Journal Rameau, modifications Fmesh* annuelles).

En ce qui concerne le rôle du correspondant autorités dans un établissement, je pense que **c'est un plus, à moyen et long terme, pour le catalogue de l'établissement**, que d'inscrire dans la fiche de poste d'une personne ce rôle de « **contrôle qualité** » et de lui permettre d'y consacrer du temps.

Durant mes plages de service public, il m'arrive très souvent d'affiner les recherches de lecteurs qui n'avaient rien trouvé sur leur sujet d'études et de leur fournir des références par des interrogations sur les synonymes, les mots sujets.

Pour le moment, je suis très attentive aux questions et réponses diffusées sur la liste **CORAUT***. Je suis là pour apporter mon aide aux catalogueurs sur la question des autorités... Au quotidien, je ne suis pas beaucoup sollicitée sur ces questions. Mon rôle ne varie pas selon les accès matière (Rameau, **LC*** et Sudoc).

Les problèmes rencontrés se posent surtout à propos des questions de cotation en local ainsi que des autorités matière (choix à faire). Nous travaillons également avec des prestataires, qui travaillent sur place. Ces derniers ont par contrainte des cadences à respecter, **il faut parfois leur rappeler que la rigueur est plus importante que le nombre de documents traités**, et ce n'est pas toujours évident à mettre en pratique (notices parfois trop succinctes). Les catalogueurs ayant déjà une pratique ancienne du catalogage n'essaient pas toujours de contacter leur correspondant pour des questions de catalogage ou font des erreurs que l'on aperçoit tardivement... **J'aime aussi ce travail en communauté** (réseau Sudoc) qui fait qu'on peut toujours trouver de l'aide en cas de doute ou problème.

Je cumule les rôles de coordinateur*, correspondant autorités, catalogage mais pour le moment je ne fais pas de rapprochement entre ma manière de renseigner le lecteur et ma fonction de conseiller l'utilisateur. **C'est mon travail de catalogueur en général qui impacte ma façon de ren-**

Le correspondant autorités a des missions d'information, de formation auprès des catalogueurs et autres membres de la communauté mais aussi de contrôle de la qualité des notices (toutes les notices créées sont vérifiées) et de création de nouvelles autorités.

Il joue un rôle d'interface entre la cellule Rameau de la BNF et le service Données de l'ABES pour les créations d'autorités ainsi que pour la communication des nouveautés.

Le correspondant autorités a aussi un rôle d'information : environ trois fois par an ou en fonction de l'actualité, tous les catalogueurs sont réunis pour des séances d'information organisées avec les correspondants catalogage.

Une difficulté réside dans l'adoption de règles de catalogage communes ou du langage d'indexation Rameau. Il faut alors convaincre de l'intérêt de langages communs lors de l'entrée de nouvelles bibliothèques au sein du service formation continue et de formation initiale organisées.

J'interviens également dans les sessions de formation aux carrières des bibliothèques (CFCB). Par exemple par le centre de formation aux carrières des bibliothèques (CFCB).

Par ailleurs, je considère que tout agent effectuant du catalogage ou de l'indexation matière renseigne de façon plus experte les usagers grâce à une meilleure connaissance des différents index.

Je ne m'occupe que des autorités Sudoc. **Je forme mes collègues** et leur donne un fichier texte où j'ai résumé la construction d'une notice d'autorité personne physique en une page, avec des liens vers les principaux réservoirs (BNF, LC). Pendant un certain temps, les nouveaux catalogueurs m'adressent, par messagerie électronique, la liste des notices sur lesquelles ils sont intervenus. Si besoin est, j'adresse les corrections à effectuer avec arguments joints (extraits du guide méthodologique). **Je tire beaucoup de satisfaction de cette organisation par les retours chaleureux des catalogueurs.**

Avec la coordinatrice, nous éditons ensemble, depuis janvier 2009, une *newsletter* mensuelle, que nous envoyons à tous les catalogueurs, et qui recense les nouveautés en catalogage ainsi que des articles sur des points précis de catalogage, sorte de « **piqûres de rappel** »...

En service public lorsque je rencontre des auteurs, je ne manque jamais de les renseigner sur les **règles de droit** (Commission nationale de l'informatique et des libertés), sur la **construction des vedettes** (formes rejetées pour les femmes mariées, forme des noms à particule...) et sur la façon d'**interroger le Sudoc**. Mais je ne suis pas sûre que les fonctions de responsable des autorités soient la cause de cette façon de faire...

Je m'occupe des thèses : il m'incombe donc la majeure partie des créations d'autorités – personnes physiques et vedettes matières. Mon rôle en tant que correspondant autorités est réduit au minimum en ce qui concerne les autorités personnes et collectivités. On fait appel à moi pour corriger des notices.

Mon rôle essentiel est lié au référentiel Rameau avec les propositions régulières de créations ou de modifications de vedettes matières.

En ce qui concerne le service public, être correspondant autorités permet de bien faire comprendre à l'utilisateur la **différence entre le Sudoc et notre SIGB** qui ne gère aucun fichier d'autorités.

Je suis un **relais entre l'établissement et l'ABES ou le réseau**. Pour cette fonction, je ne vois pas de différences entre les types d'autorités. Concernant Rameau, les seules propositions que j'ai été amenée à transmettre sont celles dont j'ai eu besoin moi-même pour cataloguer les thèses.

Les catalogueurs n'indexent pas, ce sont les acquéreurs qui le font. Je forme donc ces collègues à l'indexation Rameau.

Dans notre SIGB, **plusieurs langages d'indexation cohabitent**, car plusieurs bibliothèques préfèrent utiliser des termes proches de leurs étudiants. Par ailleurs notre SIGB a des lacunes dans la gestion des autorités et j'essaie de **sensibiliser les collègues** sur ce point.

Je fais parvenir à mes collègues les messages de CORAUT susceptibles de les intéresser ; **je commente les dernières évolutions** (VIAF*, future mise en ligne du guide des indexations Rameau, nouveaux langages documentaires) lors des réunions de service. Ma fonction de correspondant autorités Sudoc est actuellement un peu laissée de côté. Les vrais problèmes sont plutôt de l'ordre de l'indexation, de l'utilisation des vedettes matières (interprétation des renvois d'orientation, éclaircissement des règles d'application des vedettes, formulation de 610 en attendant de faire les propositions Rameau).

Je forme mes collègues catalogueurs et intervins à chaque réunion de service en concevant un support de formation. Je classe les erreurs en quatre grands types, de la plus grave à la moins grave : contresens, indexation trop générique, erreurs de syntaxe, subdivisions manquantes. J'invite mes collègues à aller se documenter en ligne pour aller plus loin quand je leur ai fait un compte rendu de journées professionnelles ou formations auxquelles j'ai assisté.

J'éprouve une **grande satisfaction** à concevoir et commenter ces supports de formation, même si je rencontre parfois des **résistances par rapport à des pratiques ancrées** et contraires à Rameau que j'essaie de remettre en question. Il est difficile de montrer les erreurs sans sembler remettre en cause mes collègues même si souvent ils ne sont pas les auteurs de la notice erronée, mais ne l'ont pas relue assez attentivement avant de se localiser. Mais dans l'ensemble, les débats me permettent également de clarifier **ma propre pratique** de Rameau. Et je répercute les corrections dans le Sudoc seulement après que les catalogueurs ont lu mon support, de sorte que s'ils ne sont pas d'accord avec une correction, ils peuvent toujours m'en parler, et nous allons vérifier ensemble l'ouvrage en main.

En service public, **ma fonction de correspondant autorités Rameau impacte complètement ma façon de renseigner l'utilisateur**. S'il n'y a pas trop de lecteurs en attente, je lui explique un peu plus comment nous décrivons le contenu des ouvrages et comment notre langage d'indexation fonctionne. Mais cela est rare... Dans notre SIGB la recherche par termes exclus n'est pas possible et il faut, impérativement, saisir les vedettes retenues dans la fenêtre sujet pour que la recherche fonctionne et donne des résultats pertinents. Les personnes du service du catalogue sont conscientes avec moi de ce problème, quand elles font du renseignement bibliographique. En revanche les autres services doivent être régulièrement informés des problèmes de la recherche sujet. **J'ai conçu un mémo pour la recherche sujet** à destination des bibliothécaires de l'accueil et j'envisage de créer, s'il y a accord de la bibliothèque, un guide pour le lecteur à la recherche sujet que l'on pourrait mettre en ligne dans notre **SI***, en attendant que la recherche par les termes exclus soit possible lorsque nous changerons de SIGB.

Je n'ai aucun rôle de formation « systématique » auprès des catalogueurs : je ne fais que répondre aux questions (rares) ponctuellement posées.

Ma fonction de correspondant autorités n'impacte pas ma manière de renseigner l'utilisateur dans la mesure où, à la base, **je suis catalogueuse et c'est plutôt cela qui influe mon travail d'aide au lecteur**.

Ma fonction au quotidien est surtout une **veille active** sur le référentiel Rameau dans notre SIGB.

Mes collègues m'envoient leurs **propositions de création** et je fais les recherches nécessaires (dans les différents outils) afin de faire une demande motivée et justifiée au FNPR. Je remplis le formulaire en ligne sur le site du FNPR et j'assure le suivi de la demande.

Si la demande est validée, la BNF m'envoie un message pour me prévenir et je mets l'information dans la notice provisoire Sudoc pour les collègues du réseau en attendant le chargement BNF. Par contre si la demande est rejetée je reçois également un message de la BNF et je modifie l'indexation dans le Sudoc.

Dans les deux cas j'informe mes collègues catalogueurs.

Je reçois également les thésards afin de définir l'indexation Rameau de leur thèse, et ma fonction de correspondant m'aide considérablement, surtout pour les demandes de création d'un mot clé pour une thèse.

Le fait de **savoir comment fonctionne Rameau** – les formes retenues, les formes rejetées et plus généralement la logique Rameau – me permet de trouver plus facilement en recherche sujet le terme le plus pertinent.

Nous remercions

pour leur participation

Marie-Françoise Bastien – SCD de Lyon-III

Emmanuelle Bervas – SCD de Paris-V

Mathilde Debellé – Médiathèque du Musée du Quai-Branly

Annie Decarpentry – Bibliothèque du CNAM

Marie-Paule Demolin – SCD de Lille-II

Marie-Françoise Garreau – SCD de Paris-VI

Frédérique Hauville – SCD de Paris-I

Nicole Krieger – SCD de Strasbourg

Jeanne Longevialle – Bibliothèque de la Fondation

Maison des sciences de l'homme

Marie-José Orechia – SCD de Toulouse-II

Mauricette Orfin – SCD de Paris-VI

Anne-Marie Quatrehomme – SCD de Nice

Propos recueillis par

Maria Castillo ✉ castillo@abes.fr

Isabelle Mauger Perez ✉ mauger@abes.fr

Marie-Pierre Roux ✉ roux@abes.fr

Laure Valentin ✉ valentin@abes.fr

* **FNPR** : Fichier national des propositions Rameau

Les utilisateurs de Rameau participent à l'évolution de la liste en faisant des propositions de création ou de modification de termes par l'intermédiaire du FNPR.

SIGB : Système intégré de gestion de bibliothèque

Logiciel destiné à la gestion informatique des différentes tâches d'une bibliothèque.

WinIBW est le logiciel qui permet de travailler dans le Sudoc.

CORAUT est la liste de diffusion à laquelle sont abonnés les correspondants autorités.

LC : Library of Congress

La bibliothèque du Congrès américain est aussi la Bibliothèque nationale des États-Unis.

Le coordinateur est l'interlocuteur de l'ABES dans les établissements du réseau Sudoc.

Fmesh : Version française du thésaurus MeSH (Medical Subject Headings).

VIAF : Virtual International Authority File
L'objectif de VIAF est d'établir des liens entre les fichiers d'autorités de différentes bibliothèques nationales.

SI : Système d'information

Le SI représente l'ensemble des éléments participant à la gestion, au traitement et à la diffusion de l'information au sein d'une organisation.

RAMEAU

État des lieux et des projets

RAMEAU est, bien entendu, d'abord et avant tout un langage documentaire ; mais c'est également une communauté d'utilisateurs, un ensemble d'outils mis à leur disposition, des coopérations internationales, un contexte technique en constante évolution. Un état des lieux et des projets, même rapide, ne saurait donc passer sous silence l'une ou l'autre de ces dimensions.

Le langage RAMEAU aujourd'hui

● Enrichissement

En premier lieu, un constat : RAMEAU est un vocabulaire (actuellement, plus de 150 000 notices d'autorité) qui ne cesse de s'enrichir, grâce notamment aux 1 300 à 1 500 propositions formulées chaque année par les établissements du réseau national (227 inscrits à la fin 2008), parmi lesquels le Sudoc occupe une place éminente. N'oublions pas, en effet, que RAMEAU est une « œuvre collective » dont la richesse dépend de la participation des établissements, et notamment des bibliothèques universitaires, au **Fichier national des propositions (FNPR)**. Pour sa part, le Centre national RAMEAU s'efforce de répondre aussi rapidement que possible à ces demandes, qui sont acceptées dans 90 % des cas.

● Révision

Parallèlement, RAMEAU est l'objet d'un programme de révision qualitative et méthodique du vocabulaire entrepris par le Centre national RAMEAU, avec l'aval des instances représentatives du réseau national. De quoi s'agit-il ? D'améliorer significativement – et autant qu'il est possible – la qualité des notices d'autorité tant du point de vue terminologique (vedettes exactes, univoques, conformes à l'usage ; formes rejetées aussi nombreuses que nécessaire pour faciliter les requêtes ; notes d'application) que du point de vue sémantique (développement important des relations sémantiques entre vedettes, selon des principes rigoureux inspirés des thésauros).

Dans un premier temps, le Centre national RAMEAU a rédigé un référentiel détaillé pour l'établissement des notices RAMEAU, afin que le travail de révision envisagé puisse se fonder sur des règles très strictes et très précises. Ce préalable réalisé, le travail concret a pu commencer en 2007, avec une montée en charge prévue sur deux années et une progression méthodique : discipline par discipline, domaine par domaine, champs

sémantique après champs sémantique. Seule une telle approche peut en effet permettre, par son caractère systématique, de contrôler véritablement la cohérence du vocabulaire, à l'inverse d'un travail dispersé et discontinu.

Le but ultime de ce programme à long terme (dont les premiers résultats ont été signalés dans le dernier numéro du *Journal des créations et des modifications*) est, bien entendu, de rendre un meilleur service aux utilisateurs (y compris les indexeurs), dont les recherches s'en trouveront facilitées d'autant, mais aussi de préparer des évolutions nouvelles que la traduction de RAMEAU en **SKOS** préfigure. Il apparaît en effet, de plus en plus clairement, que l'exploitation des données par les systèmes techniques – qu'il s'agisse des catalogues ou du web sémantique – dépend pour une part essentielle de la qualité de ces données (ici, les notices d'autorité) dont la richesse et la structuration deviennent dès lors un enjeu majeur. Mais, bien entendu, il appartient en retour aux systèmes techniques d'être en mesure d'exploiter les possibilités ainsi offertes (de ce point de vue, un **OPAC** gérant les vedettes RAMEAU sans prendre en compte les renvois, c'est un peu comme un système de prêt qui enregistrerait les emprunts de documents mais non les retours).

L'environnement institutionnel et technique

● Réseau national

Rappelons que RAMEAU se développe, au niveau national, dans un cadre coopératif régi par la convention de 2001, laquelle confère à l'ABES un rôle de codirection. Cela se vérifie à l'occasion de fréquents échanges directs avec le Centre national RAMEAU ou dans le cadre institutionnel des réunions du comité d'orientation (tous les trois ans) et du comité opérationnel (tous les ans). L'action de ces comités a notamment été déterminante pour obtenir le recrutement de deux experts de formation scientifique au Centre national RAMEAU en 2007 ; en 2009, ils devront se

prononcer sur l'avenir de la traduction de RAMEAU en SKOS qui vient d'être réalisée. Les journées nationales d'information RAMEAU sont également une occasion de rencontre directe pour les membres du réseau : la dernière en date, qui a réuni près de 130 participants, s'est tenue à la BNF en mai 2008.

● Outils

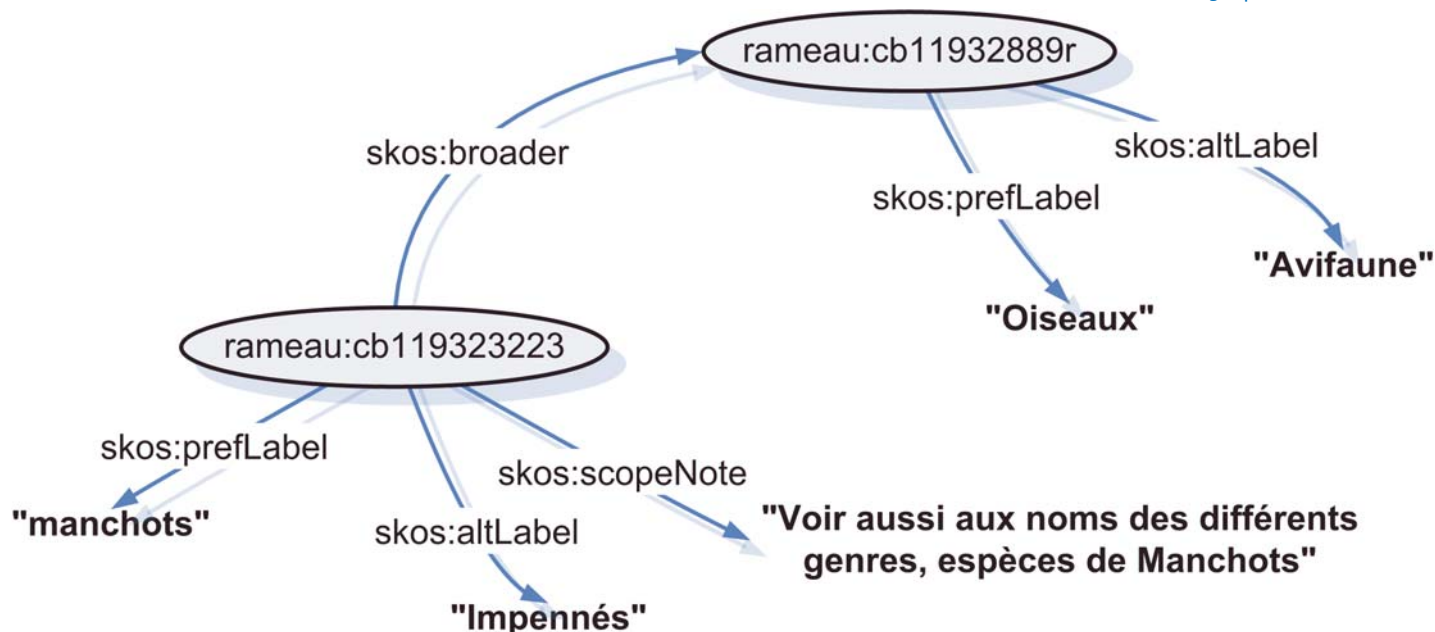
Régulièrement mis à jour, le site web RAMEAU est l'outil privilégié d'information du Centre national RAMEAU en direction des partenaires du réseau : nous ne saurions donc trop encourager les personnes intéressées à le consulter régulièrement.

Ce site donne également accès à un certain nombre d'outils, parmi lesquels figure, depuis mars 2009, le *Guide d'indexation RAMEAU* en ligne dans son intégralité, ce qui constitue une évolution importante. Cette version correspond, pour l'essentiel, au contenu de la 6^e édition imprimée du *Guide d'indexation RAMEAU* publiée en 2004, qu'elle ne périmé donc pas. Mais la version électronique est enrichie d'un index général des subdivisions qui ne figure pas dans l'édition imprimée ; cette version permet une navigation dans le document grâce aux liens hypertextes ; enfin, il est également possible d'afficher une version .pdf pour les impressions. Bien entendu, le *Guide d'indexation RAMEAU* en ligne sera mis à jour bien plus régulièrement que ne le permettait l'édition imprimée.

Autre nouveauté : le catalogue général de la BNF rendra possible prochainement une interrogation par mots de la notice de l'ensemble de ses données, y compris donc les notices d'autorité RAMEAU. Cela autorisera toutes sortes de recherches dans les différentes zones des notices et, en particulier, des interrogations à partir de l'équivalent anglais (**LCSH** ou **MeSH**) ainsi qu'à partir des codes de classements par domaines.

● Coopérations et projets

Dans le cadre de la coopération avec nos collègues de l'Université Laval, une rencontre a eu lieu à Québec, en août dernier.



Une fois les entités à décrire de RAMEAU munies d'URIs, produire une description en SKOS de celles-ci implique donc de mettre en correspondance (*mapping*) le modèle d'Intermarc et celui de SKOS, puis de mettre en œuvre un programme de conversion qui réalise cette correspondance. Nous signalons ici les aspects les plus importants de cette mise en correspondance :

- chaque notice (regroupant une vedette matière et les formes rejetées) donne naissance à une ressource de type `skos:Concept` ;
- les données terminologiques (zones 166 et 466 du format Intermarc) sont représentées au moyen des propriétés `skos:prefLabel` et `skos:altLabel` ;
- les liens sémantiques (zones 302 et 301) sont représentés par les propriétés `skos:related` et `skos:broader`, qui pointent vers les concepts correspondants à d'autres notices ;
- les notes, comme la zone 300, sont représentées au moyen de propriétés de documentation dédiées, comme `skos:scopeNote`.

Il est à noter que la conversion n'est pas complète, en particulier concernant les constructions syntaxiques de RAMEAU. SKOS en tant que tel ne permet pas de représenter les notions liées à la coordination de vedettes : tête de vedettes, subdivisions, vedettes construites... Si des usages web sémantique non encore présents au moment de la création de SKOS et de cette expérience de conversion requièrent d'échanger de telles informations, il faudra alors réutiliser (ou créer) une extension appropriée. Il faut aussi remarquer que notre expérimentation ne propose pas de forme définitive pour les

identifiants web des ressources RAMEAU. Il appartiendra aux instances représentatives du réseau national RAMEAU de décider d'une convention de « nommage » des concepts du langage.

Perspectives

Le travail présenté ici est une étape importante pour mieux exploiter et partager les données de RAMEAU dans le cadre du web sémantique. Ceci peut se révéler très intéressant pour les bibliothèques utilisant RAMEAU et pour lesquelles les problèmes d'interopérabilité et d'ouverture des données deviennent de plus en plus importants. Une telle conversion permet en effet de relier plus facilement et plus explicitement RAMEAU aux objets de son contexte institutionnel et conceptuel. Par exemple, lorsque la Library of Congress aura publié le vocabulaire LCSH en SKOS sur son propre domaine [LCSH], officialisant les expérimentations précédentes [Summers], il sera possible de représenter d'une manière explicite, immédiatement exploitable, les liens entre RAMEAU et LCSH. De façon plus générale, nous espérons qu'une large mise à disposition (sous réserve d'acceptation par les instances représentatives du réseau national) de RAMEAU en SKOS, à savoir selon un format ouvert et compatible avec le web, permettra le développement d'applications innovatrices, dans la communauté RAMEAU actuelle et au-delà.

Antoine Isaac

aisaac@few.vu.nl

Thierry Bouchet

thierry.bouchet@bnf.fr

Références internet

[TELplus]

<http://www.theeuropeanlibrary.org/portal/organisation/cooperation/telplus/>

[SKOS]

<http://www.w3.org/2004/02/skos/>

[RAMEAU]

<http://rameau.bnf.fr/>

[Intermarc]

http://www.bnf.fr/pages/infopro/produits/p-b-aidprod_inter.htm

[LCSH]

<http://id.loc.gov/>

Articles

[Berners-Lee]

Tim Berners-Lee, James Hendler, Ora Lassila

The Semantic Web

Scientific American 284(5):34-43, 2001

Traduction française

<http://www.urfist.cict.fr/archive/lettres/lettre28/lettre28-22.html>

[Summers]

Ed Summers

Antoine Isaac, Clay Redding, Dan Krech

LCSH, SKOS and Linked Data

Proceedings of the International

Conference on Dublin Core

and Metadata Applications, (DC 2008)

<http://arxiv.org/abs/0805.2855>

Antoine Isaac

Vrije Universiteit Amsterdam

<http://www.few.vu.nl/>

Vrije Universiteit Amsterdam

De Boelelaan 1081a, 1081HV

AMSTERDAM

Thierry Bouchet

Bibliothèque nationale de France

www.bnf.fr

FRAD

Modélisation des données d'autorité : les dernières nouvelles !

Le chantier entrepris par le groupe **FRANAR¹** de l'**IFLA**, il y a tout juste dix ans, va bientôt être achevé avec l'accomplissement des trois tâches de son mandat :

- la définition des fonctionnalités requises des notices d'autorité,
- l'étude de faisabilité d'un numéro international normalisé pour les données d'autorité,
- la mise en liaison avec les autres communautés concernées par les données d'autorité.

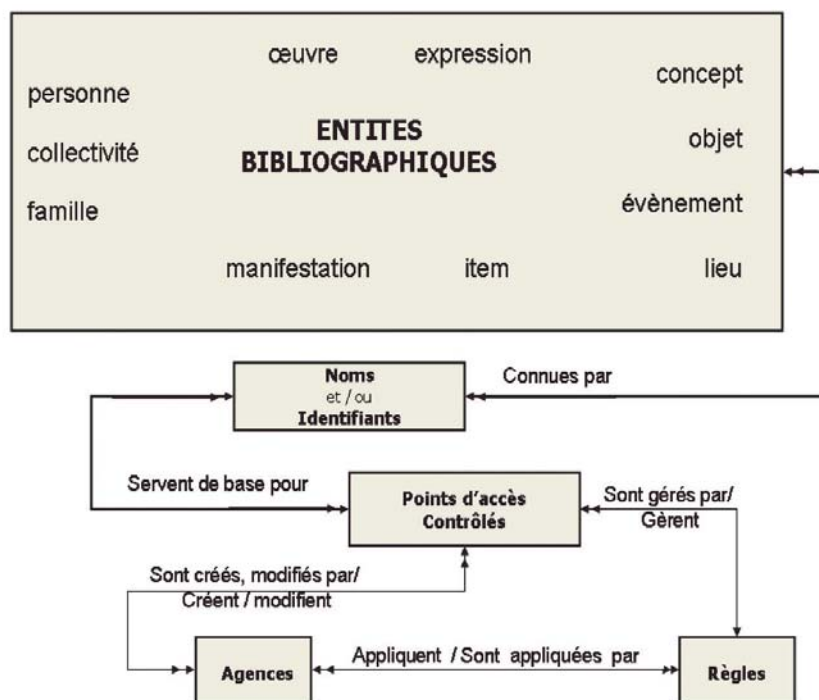
Le groupe a déjà rendu les résultats de l'étude de faisabilité d'un numéro international normalisé pour les données d'autorité dans un texte d'analyse et de positionnement publié sur le site de l'IFLA.² Il a aussi mis en place des échanges et des confrontations d'idées avec d'autres communautés, telles que les archivistes et les gestionnaires de droit. Cet article revient sur l'objectif principal du groupe **FRANAR**, à savoir la définition des fonctionnalités requises des notices d'autorités, qui s'accomplira avec la publication du modèle conceptuel **FRAD** (Functional Requirements of Authority Data), publication attendue d'un jour à l'autre³. Est ainsi couronnée une décennie d'efforts pour élaborer **un cadre permettant l'analyse des fonctionnalités requises pour supporter le contrôle d'autorité et pour partager des données d'autorité sur le plan international**. Au bilan des travaux : d'innombrables révisions successives du texte à travers lesquelles le nom du modèle s'est vu transformé de **FRANAR** à **FRAR** pour se stabiliser enfin en **FRAD** (où il n'est plus question de notices mais de données d'autorité), deux enquêtes internationales et... une forte attente vis-à-vis du modèle. Mais pourquoi toute cette attente ?

Les évolutions incessantes, notamment celles du web et des technologies sous-jacentes, avec les mouvements comme **le web sémantique**, misent sur la connexion de la connaissance et de l'intelligence accumulées dans les données. Dans ce contexte, les données d'autorité se révèlent comme le complément intelligent des catalogues de bibliothèques. De plus, elles sont utili-

sées dans d'autres applications en dehors des bibliothèques, notamment dans le domaine de la gestion des droits. Si le modèle **FRBR** a tant révolutionné la pensée catalographique, il lui manquait toutefois le volet « données d'autorité ». En effet, ce modèle n'analyse les concepts de l'univers bibliographique que du point de vue de la notice bibliographique et de l'accès à cette notice, à l'exclusion du volet « données d'autorité ». C'est chose faite avec le modèle **FRAD**.

Extension du modèle **FRBR** aux données d'autorité, le modèle **FRAD** est également élaboré selon la même méthode : celle **entité-relation**. Il reprend les mêmes objets informationnels que le modèle **FRBR**, les entités bibliographiques : **Œuvre, Expression, Manifestation, Item, Personne, Collectivité, Concept, Objet, Événement, Lieu** en ajoutant l'entité **Famille** et s'intéresse à la nature intrinsèque de ces entités. Il analyse leurs propriétés et caractéristiques et en fait des **attributs** de ces entités. Il définit également les **relations** que ces entités peuvent entretenir dans l'univers bibliographique. Prenons par exemple l'entité **personne**. Le modèle **FRBR** traite des personnes uniquement dans le lien qu'elles peuvent avoir avec les ressources cataloguées et ne va pas plus loin que les caractéristiques d'un nom de personne en tant que point d'accès dans la description bibliographique. **FRAD**, en revanche, s'efforcera de répondre de manière explicite aux questions comme : Qu'est une personne en soi dans l'univers bibliographique ? Comment se fait-il qu'une même personne physique puisse

constituer deux entités bibliographiques (cas d'une même personne exerçant des activités différentes sous des noms ou pseudonymes distincts) ? Quels sont les **attributs** dont on a besoin et pourquoi en a-t-on besoin (par exemple les dates biographiques et autres qualificatifs servant à identifier celle-ci et à la différencier des éventuels homonymes) ? Quelles sont les relations qu'une personne peut entretenir avec les autres entités définies dans le modèle, comme celles d'une personne avec une collectivité en tant que membre de cette collectivité, avec une famille ou avec une autre personne, etc. ? **Par ailleurs FRAD modélise aussi les processus et les mécanismes de gestion des données d'autorité**. Ainsi, sont modélisés en tant qu'entités les acteurs qui créent et gèrent les données d'autorité – les **Agences** bibliographiques. Ce sont elles qui établissent les règles si importantes, notamment pour l'établissement des points d'accès. Les **Règles**, aussi bien que les **Points d'accès**, sont également modélisés comme des entités distinctes. Et enfin, chacune des entités bibliographiques (**œuvre, expression, manifestation, item, personne, collectivité, famille, concept, objet, événement et lieu**) est connue par des noms et peut avoir des identifiants, comme c'est le cas de l'ISBN pour les manifestations, ou du numéro SIRET pour les collectivités. Les **Noms** et les **Identifiants** sont des éléments essentiels des systèmes d'information et le modèle **FRAD** en fait également des entités à part entière et les inscrit dans le schéma fonctionnel du modèle.



Contexte du projet

L'Institut de l'information scientifique et technique (INIST) a développé le portail TermSciences [www.termssciences.fr] en partant de deux constats :

1 la production terminologique des différents acteurs de la recherche est assez riche et diverse mais insuffisamment valorisée ;

2 la gestion des ressources terminologiques étant une tâche fastidieuse, une mise en commun de données et la fédération de compétences permettraient de mieux l'appréhender.

La réalisation du portail terminologique TermSciences vise donc à constituer un référentiel terminologique commun qui permet d'établir des passerelles entre les différents termes et variantes utilisés pour désigner une même notion tout en s'inscrivant dans une démarche de normalisation des données, d'interopérabilité des systèmes et de collaboration entre les spécialistes. Outre la valorisation et la mise en commun de la production terminologique, cet outil offre aux partenaires du projet la possibilité de gérer de manière collaborative le contenu ainsi produit et d'utiliser ce contenu pour l'indexation documentaire et/ou la recherche d'information dans les bases de données spécialisées ou sur le web.

Base de données terminologique

La base terminologique du portail TermSciences résulte de la fusion de plusieurs ressources terminologiques produites par différents organismes de recherche :

- les vocabulaires d'indexation de l'INIST-CNRS ;
- le thésaurus MeSH bilingue de la National Library of Medicine, traduit par l'Inserm avec la participation de l'INIST ;
- le thésaurus de la banque de données en santé publique (BDSP) ;
- des dictionnaires et lexiques produits par l'INRA ;
- le thésaurus de linguistique (thésauruslangue) de l'ATILF-CNRS (Analyse et traitement informatique de la langue française) ;

Mais quelles opérations peut-on effectuer avec les données d'autorité ? Si à l'origine, le contrôle d'autorité est né d'un objectif – celui d'identifier et de contrôler la forme des points d'accès aux notices bibliographiques d'un catalogue – le souci permanent d'identifier personnes, collectivités, œuvres, etc. a conduit à un enrichissement progressif des fichiers d'autorité avec des informations supplémentaires. Ces fichiers sont devenus, ainsi, de véritables réservoirs d'informations aptes à être réutilisés pour de multiples applications, même en dehors du contexte des catalogues des bibliothèques. FRAD prend note de ce constat et définit les tâches que les différents utilisateurs, bibliothécaires ou autres chercheurs d'information, peuvent effectuer en utilisant les données d'autorité. Ces tâches sont : **Trouver, Identifier, Contextualiser et Justifier**. Le modèle s'efforce également de répondre à la question : quelles relations et quels attributs sont nécessaires pour effectuer telle ou telle tâche ? Par exemple, la précision du type de relation entre deux personnes, tel que la relation de *collaboration* ou la relation *parent/enfant*, sert à effectuer la tâche contextualisation, à savoir à clarifier le contexte de vie de ces personnes ainsi que leurs liens avec les contenus et documents catalogués.

Enfin quel est l'impact de FRAD ?

Les évolutions en cours dans le domaine du traitement bibliographique n'ont pas attendu la publication du modèle pour en intégrer ses concepts. Il est déjà devenu la référence en matière de données d'autorité dans l'univers bibliographique. Ainsi, les nouveaux Principes internationaux de catalogage⁴ s'appuient sur FRAD pour tout ce qui concerne les données d'autorité. De même les RDA⁵ en cours d'élaboration se veulent respecter FRAD.

Et ensuite ? Notons que pour compléter l'univers « FR.. » un autre modèle est en cours d'élaboration par un groupe de travail de l'IFLA, le groupe FRSAR (Functional Requirements for Subject Authority Records)⁶. Vous l'avez compris, il s'agit de la modélisation des données d'autorité relatives à l'indexation matière et de l'indexation matière elle-même.

Rendez-vous donc sur le site de l'IFLA, dans un premier temps, pour l'accès au texte final du modèle FRAD et, espérons le bientôt, pour des nouvelles sur le modèle FRSAR.

A. Angjeli

 anila.angjeli@bnf.fr

BNF

Direction des services et des réseaux
Département Information
bibliographique et numérique (IBN)

Anila Angjeli

 01 53 79 53 95  85 86

1 FRANAR (Working group on Functional Requirements and Numbering of Authority Records) est le nom du groupe de travail de l'IFLA <<http://www.ifla.org/VII/d4/wg-franar.htm>> ; FRAD est le nom du modèle conceptuel élaboré par ce groupe (IFLA : International Federation of Library Associations and Institutions).

2 A review of the feasibility of an International Standard Authority Data Number (ISADN) / prepared for the IFLA Working Group on FRANAR By Barbara B. Tillett ; Edited by Glenn E. Patton, 1 July 2008. <<http://www.ifla.org/VII/d4/franar-numbering-paper.pdf>>

3 En attendant la publication de la version finale du modèle FRAD, c'est la version soumise à l'enquête internationale en 2007 qui est accessible sur le site de l'IFLA <<http://www.ifla.org/VII/d4/franar-conceptual-model-2ndreview.pdf>>.

4 La dernière version de la déclaration des *Principes internationaux de catalogage*, soumise à l'enquête internationale est accessible en ligne <<http://www.ifla.org/VII/s13/icc/imeicc-statement-of-principles-2008-french.pdf>> Le texte final a été validé par l'IFLA et est en cours de publication.

5 Resource Description and Access <<http://www.collectionscanada.gc.ca/jsc/rda.html>>

6 FRSAR : groupe de travail de l'IFLA <<http://www.ifla.org/VII/s29/wgfrsar.h>

Un portail pour valoriser la production terminologique des organismes publics de recherche

- le thésaurus GéoEthno de l'UMR 7186 (CNRS) ;
- le lexique hydrologique pour l'ingénieur du Cemagref ;
- le thésaurus myobase de l'Association française contre les myopathies (AFM) ;
- d'autres ressources (thésaurus Popin de l'INED, thésaurus de météorologie de Météo France, etc.) qui seront intégrées prochainement.

Le contenu terminologique est formalisé selon la norme ISO 16642 (Terminological Mark-up Framework) définie dans le cadre du comité technique 37 de l'ISO et publiée en 2003. Cette norme correspond à un modèle abstrait de représentation de terminologies multilingues informatisées en XML. Elle repose sur une méthodologie qui distingue la structure générale d'une base terminologique des informations (catégories de donnée, ISO 12620) qui servent à décrire les différents niveaux de cette structure.

Concrètement, la base terminologique est une collection d'entrées terminologiques correspondant chacune à un concept ; chaque concept étant décrit par un ou plusieurs termes regroupés par langue. Actuellement, la base regroupe près de 180 000 concepts décrits par près de 600 000 termes essentiellement en français et en anglais (autres langues présentes : espagnol, allemand, arabe, roumain, polonais, italien).

L'approche est onomasiologique c'est-à-dire qu'elle part du sens (le concept) pour aller vers les signes (les termes) qui le désignent. Dans la mesure où les ressources versées dans la base terminologique étaient majoritairement des langages documentaires (vocabulaires d'indexation, thésaurus) centrés sur le terme (le descripteur), une étape de conceptualisation a été nécessaire pour passer à une organisation centrée sur le concept. Par exemple, le traitement des renvois de type « employer » (EM) très fréquents dans les langages documentaires où ils sont utilisés, aussi bien pour renvoyer des vrais synonymes sur une forme préférentielle (par exemple, « nom de montagne » EM « oronyme »), que pour faire des regroupements de termes considérés comme des synonymes documentaires (par exemple, « beurre », « yaourt », « fromage » EM « produit laitier ») s'est révélé très fastidieux.

Le versement d'une nouvelle ressource terminologique dans la base commune se fait par comparaison (mapping) avec le contenu existant.

La fusion des données est faite en conservant les origines et les attributs de chaque donnée – nom de l'organisme, nom de la ressource, terme préférentiel, etc.

Gestion du contenu terminologique

Un système de gestion des contenus est accessible sur le web pour les membres. Cette interface permet la mise à jour collégiale et à distance de la base terminologique.

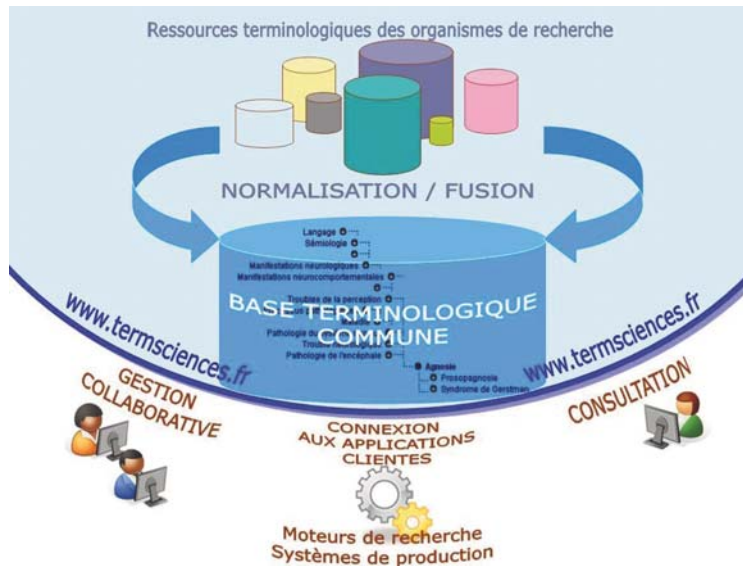
La base terminologique évolue donc de manière continue au rythme des enrichissements et des modifications apportées au contenu terminologique actuel mais également au rythme de l'intégration de nouvelles ressources terminologiques (vocabulaires, thésaurus, dictionnaires, etc.) dans la base.

Utilisation pour la recherche d'information

Au sein du portail, un couplage avec des sources d'information via un système de formulation de requêtes est proposé à l'utilisateur pour interroger des bases de données bibliographiques ou d'autres sources d'information du web.

Ce système permet à l'utilisateur de composer ses requêtes de manière automatique ou assistée en utilisant tous les termes (synonymes, variantes, traductions) présents dans l'entrée terminologique pour composer une requête dans le langage d'interrogation de la base cible.

Des web services de récupération de contenus sont également proposés.



Utilisation pour l'indexation

Une application utilisant la base terminologique pour l'indexation des contenus est en préparation. Elle consiste en une plateforme d'indexation sociale dédiée à la collecte, à l'annotation et au partage de références bibliographiques ou de documents en général. L'annotation des documents est mixte c'est-à-dire qu'elle utilise soit des « tags » libres soit des concepts contenus dans la base terminologique.

L'utilisation de la base terminologique de TermSciences pour l'indexation sociale permet d'apporter :

- la normalisation des termes utilisés et la gestion des renvois entre formes synonymes ;
- la traduction des termes utilisés par l'indexeur grâce au multilinguisme de la base terminologique ;
- la structuration de ces termes grâce à leurs réseaux sémantiques (génériques et associés) contenus dans la base terminologique.

Majid Khayari

✉ majid.khayari@inist.fr

INIST - TermSciences

🌐 www.termsciences.fr

Majid Khayari ☎ 03 83 50 46 00 📠 47 33

Stéphane Schneider

✉ Stephane.SCHNEIDER@inist.fr

Nicolas Thouvenin

✉ Nicolas.THOUVENIN@inist.fr

📍 2 allée du Parc-de-Brabois CS 10310
54519 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY

Sciences Po : une bibliothèque en pleine mutation

Sciences Po est une institution bien connue pour ses formations dans le paysage de l'enseignement supérieur et ses neuf centres de recherche, dont notamment le CEVIPOF, le CERI, l'OFCE¹, contribuent aussi activement à sa notoriété. Celle-ci ne s'accompagne cependant pas toujours d'une véritable connaissance de la réalité de cette institution. Qui sait que Sciences Po compte aujourd'hui environ **8 000 étudiants** (presque autant que Dauphine) dont **40 % sont étrangers, près de 800 salariés permanents** et que 2 000 enseignants vacataires y exercent chaque année ? Cette attractivité se mesure aussi à la croissance très forte des candidatures qui ont doublé en huit ans. Pour promouvoir une égalité d'accès à tous et éviter de s'enfermer dans le cycle, dangereux pour la démocratie, de la reproduction des élites, son directeur, Richard Descoings, a créé les **Conventions d'éducation prioritaire**, qui permettent à des étudiants sélectionnés dans des lycées installés dans des zones d'éducation prioritaires (ZEP) ou dont les publics sont majoritairement issus de milieux défavorisés, d'accéder aux cursus de Sciences Po. Près de 500 lycéens ont

été ainsi recrutés en huit ans, dont **118 en 2008**.

Ces sources multiples de flux étudiants ont amené Sciences Po à imaginer de poursuivre son développement en créant des premiers cycles délocalisés : on en compte **cinq, en 2009, au Havre, Nancy, Dijon, Poitiers, et Menton²** qui accueillent entre 100 et 280 étudiants. Chacun de ces centres s'est créé autour d'une thématique internationale dédiée à une aire géographique (**l'Asie pour Le Havre, l'Amérique latine pour Poitiers, l'Europe occidentale et orientale pour Nancy...**). Un sixième site est en cours de discussion avec les collectivités locales concernées, pour l'ouverture, à la rentrée 2009-2010, à **Reims, d'un site dédié aux relations transatlantiques avec l'Amérique du Nord**. Cette dernière implantation pourrait accueillir plusieurs centaines d'étudiants, voire constituer un pôle de développement encore plus important.

Cette croissance qui pousse Sciences Po hors de ses murs est un défi pour tous ses services et pour la bibliothèque au premier chef.

Sciences Po a toujours considéré sa bibliothèque comme un des piliers de son

développement et celle-ci a bénéficié d'un soutien sans faille de l'institution tout au long de son histoire³ lui évitant, notamment, les années noires que les BU ont connu dans les années 70 et qui ont cruellement amoindri leurs collections. La bibliothèque de Sciences Po figure ainsi parmi les toutes **premières bibliothèques de sciences humaines et sociales d'Europe** avec ses 900 000 documents dont 600 000 monographies, ses 3 000 abonnements périodiques courants, 10 000 périodiques et 40 bases de données en ligne. À l'étroit dans ses locaux, elle ne dispose à ce jour que de 1 400 m² publics et 560 places assises réparties sur sept salles sises dans trois bâtiments différents. La bibliothèque ouvre 73 heures par semaine en période pédagogique depuis juin 2008. Elle gère une antenne dans chacun des centres de premier cycle en région. Enfin, 90 % de sa très riche collection est conservé en magasin et donc en accès indirect. Ces fortes contraintes, conséquences du choix stratégique fort de l'institution de conserver son implantation au cœur de Paris, constituent un défi majeur pour le développement de la bibliothèque.



Objectif 2013

Projet d'extension-réhabilitation de la bibliothèque de Sciences Po,
au 27 rue Saint-Guillaume
Sahuc Katchoura, architecte DPLG

Bibliothèque de SCIENCES PO

10 Décembre 2008

 **SciencesPo.**

**SAHUC
KATCHOURA**
ARCHITECTES D.P.L.G.

Objectif 2013

C'est pourquoi la direction de Sciences Po et son conseil d'administration ont décidé la mise en œuvre d'une vaste opération de réhabilitation-extension des salles de lecture du 27 rue Saint-Guillaume afin de créer 250 places supplémentaires sur six niveaux au cœur même du bâtiment historique. Ce chantier exige de repenser le fonctionnement actuel et de redéployer les collections dans tous les espaces de la bibliothèque. En outre, pour faciliter cette opération et rapprocher les collections des usagers, 2 000 mètres linéaires de magasins ont été créés à proximité, au 13 rue de l'Université. Cette opération ne peut pas être une simple extension de locaux pour la bibliothèque. Elle est, plus profondément, l'opportunité de repenser son fonctionnement autour de grands axes stratégiques.

Ceux-ci sont issus du plan stratégique de l'institution intitulé *Objectif 2013*¹ qui fixe les grandes orientations pour les 5 ans à venir :

- développement du potentiel scientifique ;
 - amélioration des conditions d'accueil, d'études et de vie étudiante ;
 - densification des différents outils d'accès au marché du travail ;
 - amélioration des conditions de travail des enseignants vacataires, assorties d'objectifs de responsabilité sociale, quant à la préservation de la diversité du recrutement et de son ouverture aux milieux défavorisés et aux personnes handicapées, et de responsabilité écologique, pour éduquer les Terriens que nous sommes, comme le dit si bien Bruno Latour, notre directeur scientifique.
- Pour ce faire, la bibliothèque a entrepris de repenser son organisation au travers d'un dispositif d'évaluation interne conduit par et avec les personnels et l'assistance d'un consultant ; quels sont aujourd'hui nos points forts et nos faiblesses ? Comment s'inscrire plus fort dans la dynamique de la recherche au sein de Sciences Po ? Comment renouveler notre apport spécifique et nos services dans l'espace numérique ? Comment faire de la satisfaction de nos usagers la pierre angulaire



de la valeur de nos services ? Comment penser notre action dans les réseaux documentaires, en France, en Europe et au-delà ?

Il nous appartient de définir les projets destinés à accompagner les ambitions de Sciences Po et l'organisation adaptée qui devra être flexible, ouverte et « orientée usagers ».

D'ores et déjà, de multiples projets sont en cours : la création d'un répertoire d'archives ouvertes (SPIRE⁵), la numérisation des dossiers de presse soutenue par la BNF et le Département et la Ville de Paris (5 000 dossiers seront numérisés sur les 18 000 de cette collection unique de dossiers d'actualité constituée depuis 1945), la participation à des projets de recherche (*Challenge : Liberté et sécurité en Europe*⁶, *l'Encyclopédie des violences de masse*⁷...), le partenariat européen au sein du projet NEREUS-NEEO⁸ qui a créé un portail d'archives ouvertes en économie... Sans oublier la création d'outils pour mesurer la satisfaction des usagers et dialoguer avec eux : un blog⁹ et des enquêtes, produites en interne, ou internationales (Sciences Po réalisera l'enquête Libqual+ en 2009).

La condition de la réussite du foisonnement de ces projets et de la nouvelle organisation que nous allons élaborer reposent sur deux fondements essentiels :

- 1 le soutien de l'institution et la capacité de la bibliothèque à inscrire son développement dans sa stratégie globale ;
 - 2 l'implication des personnels et leur mobilisation pour penser, réaliser la nouvelle organisation, et acquérir de nouvelles compétences qui viendront approfondir et renouveler toutes celles qu'ils détiennent.
- À l'égard de ces deux enjeux, je pense pouvoir dire, aujourd'hui, que nous avançons à la fois avec enthousiasme et confiance.

François Cavalier

 françois.cavalier@sciences-po.fr



 www.sciences-po.fr

François Cavalier

directeur des ressources documentaires

 01 45 49 51 90  53 21

 27 rue Saint-Guillaume
75337 PARIS CEDEX 07

1 Centre d'études de la vie politique française, centre d'études des relations internationales, observatoire français des conjonctures économiques...

www.sciencespo.fr/recherche/fr/dispositif/centres.htm

2 www.sciences-po.fr/formation/cycle1/premiers_cycles_regions.htm

3 Cf. *Sciences Po, de la Courneuve à Shanghai*, Richard Descoings, Presses de Sciences Po, 2007 - Voir en particulier le chapitre sur la bibliothèque (contribution de Michel Gardette)

4 www.sciences-po.fr/portail/upload/actualites/SciencesPo_Objectif_2013.pdf

5 Sciences Po Institutional Repository
<http://spire.sciences-po.fr/spire/>

6 <http://www.libertysecurity.org/>

7 <http://www.massviolence.org/>

8 <http://www.nereus4economics.info/>

9 <http://bibliotheque.sciences-po.fr/fr/index.html>



L'actu de l'ADBU

Trente six membres de l'Association, des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires, ont pu répondre présents lors du séminaire organisé par les membres du conseil d'administration de l'ADBU, les 8 et 9 janvier derniers, à Paris, sur ses thèmes prioritaires pour l'année 2009 :

- la politique de la documentation universitaire ;
- l'évaluation et les statistiques ;
- l'information scientifique et technique ;
- le personnel et la formation ;
- la vie de l'Association.

À l'invitation de son directeur, François Michaud, les ateliers de travail se sont déroulés dans les locaux de la bibliothèque Sainte-Barbe. Bravant le froid, la neige qui avait ce matin-là saupoudré les rues de Paris, mais ragaillardies par cette bibliothèque flambant neuve et vide encore de tout public, près d'une quarantaine de personnes (membres du conseil d'administration compris) ont participé à ce remue-ménages, afin de confronter leurs idées et de suggérer des propositions susceptibles de contribuer à des prises de positions communes.

L'atelier *Politique documentaire* est, de loin, celui qui a suscité le plus d'intérêt ; il a souligné deux points fondamentaux :

- 1 l'importance d'œuvrer en faveur des licences nationales pour les ressources électroniques d'une part ;
- 2 la nécessité de ne pas négliger le niveau L, tout en réaffirmant l'importance de la documentation dans les missions définies par le Plan Licence, dans le cadre de politiques de site, d'autre part.

L'ADBU est invitée à émettre des avis sur l'organisation de la documentation dans l'université, mais chaque établissement doit pouvoir adosser sa politique documentaire à la politique de son université.

Pour les bibliothèques, l'importance de l'évaluation n'est plus à démontrer et il sera important de militer pour que la documentation apparaisse dans le futur système de classement européen des universités ; mais il reste encore de nombreuses étapes à franchir pour mutualiser les actions menées dans différents établissements. Il s'agira notamment de collecter les données à la source, d'intégrer les besoins du service commun de la documentation (SCD) dans l'entrepôt de données de l'université et de proposer des outils et indicateurs concrets, tenant compte du contexte et allant au-delà du seul examen des dépenses documentaires. Des indicateurs qualitatifs complèteraient avantageusement les données quantitatives.

Concernant l'information scientifique et technique, les groupes se sont accordés sur la nécessité d'une réforme des structures en charge de la politique nationale. Le suivi des questions économiques et juridiques liées notamment aux coûts d'accès et au droit d'auteur devra s'inscrire dans ce cadre institutionnel. La forme que doivent prendre ces évolutions a été débattue sans pour autant que se dégage un consensus. La poursuite de la réflexion est nécessaire, en coordination avec les acteurs que sont l'ABES, l'AURA, COUPERIN et la BNF. La question des personnels a été longuement discutée. Les sujets d'actualité sont nombreux et l'avenir encore incertain, notamment en ce qui concerne la filière ITRF et la mastérisation des concours de bibliothèques (conservateurs). Les échanges ont également porté sur les fonctions de direction de SCD, thème régulièrement abordé au sein de l'association depuis la publication du rapport Lecoq en mai 2008. L'atelier consacré à la vie de l'Association a « planché » sur les



liens entre associations professionnelles, notamment l'ABF, l'ADBDP, l'ADBGV, l'ADBS, l'AAF. Il pourrait être opportun de les fédérer : la mutualisation des moyens et des compétences serait susceptible de contribuer à une meilleure visibilité sur la scène internationale. Les associations d'établissements telles que l'AURA ou COUPERIN sont également invitées à s'associer à la démarche. Après ce séminaire riche en échanges et en prospective, l'ADBU donne rendez-vous à ses membres et à l'ensemble de la profession du 17 au 19 septembre pour son congrès annuel. L'édition 2009 se tiendra au centre des congrès de Reims et aura pour thème l'information scientifique et technique.

G. Barron

geraldine.barron@univ-littoral.fr

ADBU www.adbu.fr Albert Poirot, président de l'ADBU – Administrateur de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

pres.adbu@bnu.fr

Membre du conseil d'administration de l'ADBU, Géraldine Barron est responsable des ressources électroniques et chef de la section de Calais au SCD de l'université du Littoral-Côte-d'Opale.

03 21 46 36 81 36 88

AAF : Association des archivistes français

ABF : Association des bibliothécaires de France

ADBDP : Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt

ADBGV : Association des directeurs de bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France

ADBS : Association des professionnels de l'information et de la documentation

ADBU : Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires

AURA : Association des utilisateurs des réseaux ABES

COUPERIN : Consortium universitaire de publications numériques



Lu dans L'ORS

Bibliothèques universitaires : les universités doivent s'emparer de la question documentaire

L'injonction d'Albert Poirot, président de l'Association des directeurs des bibliothèques universitaires (ADBU), est au cœur de l'article publié le 23 et mis à jour le 26 janvier 2009.

L'Officiel de la recherche et du supérieur

www.Lors.fr



Catalogue dans le COPAC

La médiathèque de l'Institut français du Royaume-Uni signale que son catalogue est désormais intégré au COPAC, le catalogue collectif des bibliothèques nationales, universitaires et spécialisées du Royaume-Uni.

Ce catalogue réunit, entre autres, les collections de la British Library, de la National Library of Scotland, de la National Library of Wales, des universités de Londres, Cambridge, Oxford, du Victoria and Albert Museum, etc.

Ce catalogue donne accès à plus de 32 millions de références.

COPAC <http://copac.ac.uk/>

Cf. Anne-Élisabeth Buxtorf - Institut français du Royaume-Uni

The University of Manchester - Kilburn Building
Oxford Road MANCHESTER M13 9PL UK



PRES à Nantes & Lille

Université Nantes-Angers-Le Mans

« Université Nantes Angers Le Mans » est un pôle de recherche et d'enseignement supérieur constitué sous la forme d'un établissement public de coopération scientifique. Son siège est à Nantes. [...]

Le président est assisté d'un bureau et d'un directeur général.

Le président est élu pour une durée de **trois ans, renouvelable une fois**. Trois vice-présidents sont désignés.

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an.

Cf. *JORF* n° 0001 du 1^{er} janvier 2009 page 103

Université Lille-Nord de France

« Université Lille Nord de France » est un pôle de recherche et d'enseignement supérieur constitué sous la forme d'un établissement public de coopération scientifique. Son siège est à Lille. [...]

Le président est élu, pour une durée de **deux ans, non renouvelable**. Trois vice-présidents sont désignés.

Le directeur est nommé; il assure la direction administrative et financière de l'établissement.

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an.

Cf. *JORF* n° 0009 du 11 janvier 2009 page 661



Les chiffres clés du Sudoc

État de la base

■ La base au 1^{er} mars 2009

8 836 795 notices bibliographiques localisées

1 951 058 notices d'autorité

27 482 460 localisations

État de l'activité

■ Activité du 1^{er} décembre 2008 au 1^{er} mars 2009

7 472 118 recherches par l'interface web

457 973 connexions professionnelles

48 988 demandes de prêts entre bibliothèques

40 375 demandes de prêts satisfaites

webstats@abes.fr



Lu dans *Livres Hebdo*

● Les bibliothécaires moteurs de recherche

Une douzaine de bibliothèques universitaires parisiennes lancent un service de **questions-réponses** par mail et chat sur ruedesfacs.fr.

Une douzaine de BU parisiennes (Paris-I, II, III, IV et V, les bibliothèques de la Sorbonne, Sainte-Geneviève, Cujas, Jussieu, les bibliothèques interuniversitaires de médecine et de pharmacie, la Bulac, la bibliothèque de l'INHA, Sainte-Barbe) viennent de lancer un service de référence virtuelle grâce auquel les étudiants et chercheurs peuvent poser une question à un bibliothécaire soit en temps réel, par chat, soit par mail avec réponse différée (délai : 72 heures).

Le service est axé sur les missions des BU et les besoins des étudiants mais il est ouvert à tous et gratuit : 140 bibliothécaires volontaires répondent aux questions selon leur spécialité. Ce projet universitaire collaboratif est soutenu par l'Université numérique en région Île-de-France. La ville de Paris, qui soutient les initiatives des universités parisiennes dans le domaine du développement des services numériques pour les étudiants, a versé en 2008 une subvention de 50 000 euros, ce qui a permis de recruter un chef de projet et d'acheter un logiciel de gestion de référence QuestionPoint.

La création de moteurs de recherche propres aux bibliothèques est une tendance depuis quelques années en France, à l'instar du service américain « Ask a librarian ». Parmi eux : le Guichet du savoir à la BM de Lyon, BiblioSes@me à la BPI et dans une dizaine de BM, Sindbad à la BNF ...

Cf. 12 jan. 2009 newsletter@electre.com

● Les nouveaux chantiers de l'ABES

L'Agence vient d'adopter un projet de développement de 2008 à 2011

L'article de Laurence Santantonios signale une des priorités de l'Agence en 2009 : l'amélioration de la qualité et de l'ergonomie du Sudoc ; sont cités, en outre, Calames, le catalogue des archives et manuscrits de l'enseignement supérieur, et le futur portail des thèses françaises, ainsi que l'objectif de l'ABES d'élargir son champ d'intervention au référencement et au signalement des ressources pédagogiques des universités.

Cf. *Livres Hebdo*, 23 janv. 2009, p. 55

Livres Hebdo

lettrehebdo@electre.com

Bibliothèques : Laurence Santantonios

35 rue Grégoire-de-Tours 75006 PARIS



Sur vos écrans

Icon, icône et icône*

La nouvelle présentation des types de publication que vous trouverez dans le Système universitaire de documentation



Articles



Cartes



Images



Livres



Manuscrits



Matériel audio-visuel



Musique enregistrée



Périodiques



Partitions



Ressources électroniques



Sons (sauf musique)



Thèses (version de soutenance)



Autres

* Icon, icône et icône

www.abes.fr

icône [ikon] n. m. • v. 1970 ; angl. Icon Didact. Signe qui ressemble à ce qu'il désigne, à son référent. iconique (2°). L'onomatopée est un icône. L'icône, l'indice et le symbole.

(1989) Inform. Symbole graphique affiché sur un écran d'ordinateur, qui représente et permet d'activer une fonction du logiciel. Icône de traitement de texte. — Recomm. ... une icône. Cf. *Le Petit Robert*

Agenda

Avril



Jusqu'en juin

Les Tribunes de Sciences Po

(Voir art. de François Cavalier p. 18 & 19)

● L'environnement : quelles menaces ? quelles solutions ?

Le réchauffement climatique : que savons-nous réellement ?

L'environnement menace-t-il les équilibres géopolitiques actuels ?

La ville de demain : quelle prospective pour la France en 2020 ?

Comment vivrons-nous ?

L'entreprise entre menaces et opportunités

Écotoxicologie et toxicologie environnementale

Quelle action politique en France ? l'environnement est-il

le ministère de l'impossible ?

● Crise financière, crise économique : récession ou rebond ?

Dans la tourmente, que fait l'État ? que peut l'État ?

Le gouvernement d'entreprise dans le secteur automobile...

Macropsychanalyse, l'économie de l'inconscient

Face à la crise, l'économie de l'Union européenne résistera-t-elle ?

Les marchés émergents sont-ils à l'abri face à la crise ?

Les promesses de l'ombre : scénarios 2009-2010...

www.sciences-po.fr/spf



Le jeudi 9

À la médiathèque de Mérignac

La journée professionnelle organisée par la filière Bibliothèque-Médiathèque du pôle des Métiers du livre de l'IUT de l'Université Michel-de-Montaigne est consacrée cette année au « **Cinéma en bibliothèque : quelles politiques documentaires pour quels publics ?** ». Cette journée d'études est proposée en partenariat avec l'ARPEL (Agence régionale pour le livre), l'association Images en bibliothèques et la médiathèque de Mérignac. Elle donnera lieu à une publication d'actes à la fin de l'année 2009 dans la collection Lecteurs-Bibliothèques-Usages nouveaux des Presses universitaires de Bordeaux.

Pôle des Métiers du livre www.iut.u-bordeaux3.fr/bibliotheque/

1 rue Jacques-Ellul 33080 BORDEAUX CEDEX

Mai



Du 18 au 19

Open Repositories aux États-Unis

OR 09 : *Open Repositories 2009* se tient à Atlanta.

<https://or09.library.gatech.edu/>



Du 25 au 30

LIDA 2009 en Croatie

Libraries in the Digital Age à Dubrovnik et à Zadar

Part I : *REFLECTIONS*

Changes brought by and in digital libraries in the last decade

Part II : *HERITAGE & digital libraries*

digitization, preservation, access

<http://www.ffos.hr/lida/>



Du 26 au 29

QQML en Grèce

Le colloque international **Méthodes qualitatives et quantitatives en bibliothèque** – Qualitative and Quantitative Methods in Libraries International Conference – a lieu en Crète, à Ghania.

<http://www.isast.org/>



Du 27 au 29

INFORUM à Prague

INFORUM 2009 est le XV^e congrès sur les ressources d'informations professionnelles.

<http://www.inforum.cz/en/>



Agenda



Les 26 et 27

Journées ABES 2009

Au programme

Mardi 26 mai

Conférence inaugurale

Un avenir sans livres pour les bibliothèques ?

par Stefano Mazzocchi, Metaweb Technologies, Californie

Séance plénière

2008-2009 : après la réflexion, l'ouverture des chantiers

par Raymond Bérard, directeur de l'ABES

Séance plénière

Réseaux documentaires : un nouveau rôle pour l'administration centrale et les acteurs nationaux dans le contexte de l'autonomie des universités

par Michel Marian, mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire - MESR

Sponsor

« Collection analysis » : un service complémentaire de WorldCat

par Glenda Lammers, OCLC

Atelier 1 - Les services de l'ABES autour des données Sudoc

Atelier 2 - Carte blanche à l'AURA - Association des utilisateurs des réseaux ABES

Atelier 3 - Refonte de l'assistance de l'ABES

Session 1

Quatre projets innovants dans les bibliothèques des réseaux ABES

- « Big Deal » interétablissements autour de la recherche fédérée libre, à Grenoble et Lyon
- Nancy Université : un contexte atypique dans la mise en œuvre d'un résolveur de liens
- L'indexation des ressources numériques en SupLOMFR dans ORI-OAI : un exemple de travail collaboratif, à l'Université du Maine
- ORI-OAI : gérez et signalez les thèses électroniques de vos établissements

Atelier 4 - La formation des coordinateurs

Atelier 5 - Le portail des thèses

Atelier 6 - Les clubs d'utilisateurs de logiciels et la FULBI : outils de mutualisation et de négociation

Session 2

Présentation du nouveau Webstats

Deux projets innovants dans les bibliothèques des réseaux ABES

- La base des reliures estampées de la bibliothèque Sainte-Geneviève (XII^e - XVIII^e siècles) : une bibliothèque numérique articulée au Sudoc et à Calames
- ubib.fr, un service en avance sur notre retard

Tutoriel 1

TEF - Thèses électroniques françaises

Tutoriel 2

Comment travailler à partir de scripts dans WinIBW ?

Tutoriel 3

Comment créer des notices par copie ou par dérivation dans WinIBW ?

Tutoriel 4

Comment bien utiliser le catalogue Sudoc public ?

Mercredi 27 mai

Séance plénière

Actualités de l'ABES

Séances plénières

Les réseaux étrangers

La collection de réserve britannique pour la recherche United Kingdom Research Reserve (UKRR)

par Deborah Shorley, Londres

Le consortium des bibliothèques universitaires de Catalogne : activités et projets

par Lluís M. Anglada i de Ferrer, Barcelone

Séance plénière

La politique de coopération de la BNF : nouvelles priorités de l'action nationale

par Aline Girard (BNF) et Fabien Plazannet (DLL)

Séance plénière

La propriété des notices

par Laurence Tellier-Loniewski, Paris



Le 28

Le R.-V. des CR du Sudoc-PS

Comme chaque année, l'ABES reçoit, dans le prolongement des Journées, les responsables des 33 *centres régionaux* (CR) du Sudoc-PS. Plusieurs thématiques sont à l'ordre du jour de cette journée de travail et d'échanges.

● **Groupe de travail Sudoc-PS**

Mis en place à l'issue de la précédente journée des CR en 2008, ce groupe de travail est composé de quatre directeurs de bibliothèques universitaires, quatre responsables de centres régionaux, un représentant de la BNF, un représentant de la DLL, un représentant des agences régionales pour le livre et deux représentants de l'ABES.

Il poursuit plusieurs objectifs :

- actualiser les conclusions du précédent groupe de travail (2003) ;
- évaluer et faire évoluer les modalités de financement et les moyens attribués aux centres Sudoc-PS ;
- élaborer des propositions visant à mieux inscrire les centres Sudoc-PS dans des dynamiques thématiques, nationales et régionales ;
- améliorer les modalités techniques de travail en réseau et les services.

Olivier Chourrot interviendra pour présenter l'avancement de la réflexion sur ces sujets.

● **Nouvelle version du manuel de l'ISSN**

La nouvelle édition du *ISSN Manual. Cataloguing Part* est disponible en ligne depuis le 20 janvier 2009. Alain Roucolle (ISSN International) donnera un coup de projecteur sur les principales modifications à retenir.

● **L'animation du réseau**

Chaque responsable de CR porte la mission d'animer son réseau régional, sans toujours disposer des outils pour la mener à bien. Un temps de la journée pourra donc être mis à profit pour ouvrir des pistes d'outils collaboratifs permettant le partage de trucs et astuces, expériences...

Camille Dumont

dumont@abes.fr

Agenda

Juin



Du lundi 1^{er} au jeudi 4

Just for you : Quality through Innovation

En Belgique, à Louvain, IATUL 2009, le XXX^e congrès annuel de l'International Association of Technological University Libraries a pour thème **Just for you : Quality through Innovation**.

 <http://wbib.kuleuven.be/iatul2009/>



Le 5 & les 25 et 26 - À la BNF

● À qui profite la normalisation documentaire ?

Les modèles économiques de production et de diffusion des normes et métadonnées

La question posée à la journée d'études AFNOR/BNF vient du fait que le développement de l'internet a, en quelques années, bouleversé le champ de la normalisation documentaire. Autrefois réservé à quelques spécialistes du monde des bibliothèques et de la documentation, il s'est étendu à d'importants secteurs économiques, comme l'industrie culturelle et la diffusion de l'information scientifique et technique. Dans le même temps, il s'est enrichi, touchant à l'interopérabilité des systèmes d'information, la performance et la qualité des services documentaires, l'identification des objets numériques, le *records management*, qui sont susceptibles de concerner un nombre croissant d'acteurs publics et privés.

● Coopération numérique

Aux XII^{es} journées des pôles associés à la BNF

 www.bnf.fr



Du 11 au 14

Jeunes et bibliothèques : du collège à l'université

Au LV^e congrès de l'Association des bibliothécaires de France
ABF  www.abf.asso.fr  31 rue de Chabrol
75010 PARIS



Les 17 et 18 **i-expo**

i-expo, kmforum, information medias et Online, manifestations majeures destinées aux professionnels de l'internet, de l'information stratégique, du management des connaissances, de l'intelligence économique et de la veille, s'unissent en un même lieu et aux mêmes dates.

 <http://www.i-expo.net/>

La bibliothèque et les Archives nationales du Québec sont à l'honneur au Salon international du livre ancien.



Du 19 au 21

Bibliothèque
et Archives
nationales

Québec 

Le livre ancien et l'estampe

Le XXI^e Salon international du livre ancien, à Paris au Grand Palais, est organisé par le Syndicat national de la librairie ancienne et moderne.

 <http://www.salondulivreancienparis.fr/>

SLAM  slam-livre@wanadoo.fr  www.votrelibraire.fr

 http://www.bang.qc.ca/portal/dt/accueil.jsp?bnq_resolution=mode_1280



Du mardi 30 juin au vendredi 3 juillet

LIBER à Toulouse

Le congrès annuel de LIBER, la Ligue des bibliothèques européennes de recherche, a lieu à l'université Toulouse-I (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur Université de Toulouse).

Le thème cette année : **Coopérer pour innover.**

Les sujets traités lors des cinq demi-journées de séances plénières sont les suivants :

- 1 la bibliothèque dans son contexte politique et technique ;
- 2 l'« e-science » : un rôle pour les bibliothèques ?
- 3 renouveler les compétences des bibliothécaires ;
- 4 la bibliothèque comme lieu physique ;
- 5 la formation en ligne (« e-learning »).

Une exposition professionnelle se tient sur les lieux du congrès ainsi qu'une séance de posters.

 <http://liber2009.biu-toulouse.fr/>



Arabesques

ISSN 1269-0589

Direction de la rédaction : Sylvette Salvit  salvit@abes.fr

Comité de rédaction

M. Castillo - J. Faïta-Hugues - C. Fleury - M.-P. Roux - S. Salvit - L. Valentin

Agence bibliographique de l'enseignement supérieur



04 67 54 84 10 04 67 54 84 14  <http://www.abes.fr>

Directeur de la publication

Raymond Bérard

ABES  BP 84308

227 avenue Professeur-Jean-Louis-Viala

34193 MONTPELLIER CEDEX 5